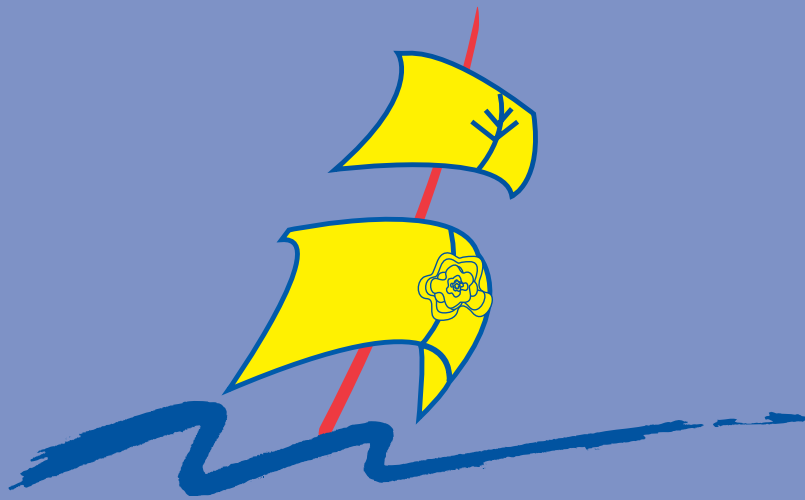


Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador



Rapport Annuel 2008-09

Remerciements et information

NDLR :

Afin de ne pas alourdir le texte, nous nous conformons à la règle permettant d'utiliser le masculin avec une valeur neutre.

Graphisme : Jena Mitchell

Photos : FFTNL, Le Gaboteur, SNA

Octobre 2009

Cette publication a été rendue possible grâce à l'appui financier du Ministère du Patrimoine canadien.



Patrimoine
canadien

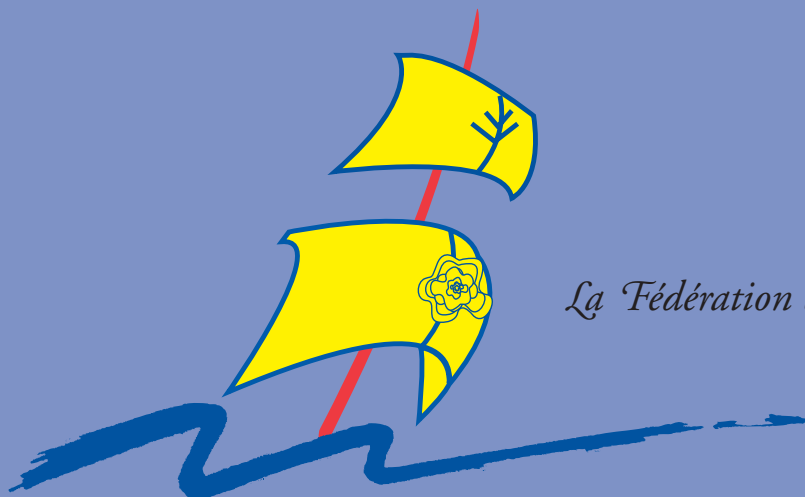
Canadian
Heritage

La table des matières

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador	5
Le Bureau de direction et le Conseil provincial	15
Le message du président	18
Le message de la direction générale	22
Le rapport annuel	27
Le Secrétariat permanent	63
Le prix Roger-Champagne	66
Les récipiendaires du prix Roger-Champagne 2008	68

TABLE DES MATIÈRES

RETOUR    SUITE



La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador



La Fédération des Francophones de Terre-Neuve et du Labrador

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador Inc. est un organisme provincial voué à la défense des droits des communautés francophones et acadienne à Terre-Neuve-et-Labrador. La Fédération regroupe ses membres pour faire de la concertation et de la sensibilisation pour l'ensemble des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle a pour mission de promouvoir la francophonie de la province et de faciliter son développement.

Fondée en 1973, la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme sans but lucratif qui oeuvre pour la promotion du fait français dans la province. Ses bureaux sont situés à Saint-Jean, Terre-Neuve, siège du gouvernement provincial et des instances fédérales régionales auprès desquelles elle intervient pour représenter les intérêts de sa communauté francophone vivant en situation minoritaire.

Porte-parole officiel de la francophonie de la province, la FFTNL représente les intérêts de ses cinq organismes membres qui se réunissent en conseil d'administration trois fois par année. Son financement est principalement assuré par le ministère du Patrimoine canadien, en vertu de la Loi sur les langues officielles. Liaison entre ses membres, mise en oeuvre des dossiers à caractère provincial et création de partenariats constituent l'essentiel de ses fonctions.



Ses membres sont :

- l'Association régionale de la Côte-Ouest (ARCO), qui oeuvre dans la région de la péninsule de Port-au-Port;
- l'Association francophone du Labrador (AFL), qui oeuvre dans la région de l'ouest du Labrador;
- l'Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ), qui oeuvre dans la région de la péninsule d'Avalon;
- La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador qui représente les intérêts des parents
- Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL), qui oeuvre pour la construction identitaire de la jeunesse francophone de la province.



Les présidences de la fftnl

Roger CLARK 1973-1975 Président fondateur

Peter HEFFERNAN 1975-1978

Robert CORMIER, 1978-1979

Roger CHAMPAGNE 1979-1981

Roger ROY 1981-1984

Robert CORMIER, 1984-1986

Claude DESROCHERS 1986-1990

Mireille THOMAS 1990-1995

Jean-Guy DIONNE 1995-2005

Julio CUSTODIO 2005- aujourd'hui



En vertu de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement fédéral a l'obligation d'assurer des services bilingues dans ses ministères et de contribuer au développement des communautés de langue minoritaire. La FFTNL participe avec le ministère du Patrimoine canadien à la mise en oeuvre de ces articles. Elle assure le lien entre les ministères fédéraux et la communauté francophone et acadienne de la province.

La Fédération des francophones est composée de trois instances décisionnelles, soit le Bureau de direction (BD), le Conseil provincial (CP) et l'Assemblée générale annuelle (AGA). Le Secrétariat permanent (la direction générale et son équipe de soutien) est situé à Saint-Jean. Il est responsable d'accomplir le travail quotidien des activités de la FFTNL, de faire avancer les dossiers spécifiés par le CP, le BD et l'AGA, de gérer toute correspondance de la FFTNL et d'accomplir toute tâche qui lui est confiée par l'AGA, le CP et le BD.

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada et de la Société nationale de l'Acadie. La FFTNL est représentée au sein du Conseil d'administration de la Fédération culturelle canadienne française et de la Société Santé en Français. Elle fait partie du Comité d'orientation aux affaires francophones et est membre de la Commission Acadie-Québec. Le ministère du Patrimoine canadien (ainsi que tous les partenaires fédéraux) et le Bureau des services en français (ainsi que tous les partenaires provinciaux) sont ses principaux interlocuteurs.



Événements importants dans l'histoire de la francophonie de T.N.L.

1971 Fondation de la première association francophone de la province,
Les Terre-Neuviens Français, à Cap Saint-Georges

1973 Création de *l'Association francophone du Labrador*

Création de *l'Ordre du bon temps* à Stephenville

Création « officielle » de *l'Association francophone de Saint-Jean*

Création de *la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador*

1974 Création de *l'Héritage de l'Île Rouge* à La Grand'Terre

1984 Création du journal *Le Gaboteur*, seul journal de langue française de la province

Ouverture de la première école francophone de la province à La Grand'Terre,
l'École Ste-Anne

1986 Adoption du drapeau par l'AGA de la FFTNL

La Fédération des Francophones de Terre-Neuve et du Labrador devient
officiellement membre de la Société Nationale de l'Acadie.

1987 Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador
à la Grand'Terre



Première pelletée de terre pour la construction de l'École Ste-Anne de la Grand'Terre

1988 Première levée du drapeau des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador à l'Hôtel de Ville de Labrador Cité

Création de *Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador*

1989 Création de *la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador*

1992 La FFTNL proclame le 30 mai – Journée provinciale de la francophonie. Première levée du drapeau franco-terre-neuvien et labradorien à l'Édifice de la Confédération par le gouvernement provincial.

Depuis, le 30 mai de chaque année, les francophones de Terre-Neuve-et-Labrador célèbrent cet événement dans leurs communautés respectives et à l'Assemblée législative

La radio communautaire du Labrador (CJRM-FM 97.3) entre en ondes à Labrador Cité.

1995 Consolidation du mouvement associatif francophone de la Péninsule de Port-au-Port : création de *l'Association régionale de la Côte Ouest*

Création du Comité (tripartite) d'orientation des affaires francophones (COAF)

Inauguration de la « Route des ancêtres », entre les communautés de La Grand'Terre et Cap Saint-Georges

Inauguration du Centre scolaire et communautaire Ste-Anne de La Grand'Terre



Signature de la première Entente Canada-Collectivité francophone de Terre-Neuve et du Labrador

1996 Reconnaissance, par le gouvernement provincial, du droit des francophones à un Conseil scolaire provincial francophone

1997 Signature de l'Entente Canada-Terre-Neuve-Labrador relative à la gestion scolaire
Création du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve et du Labrador

1998 Signature de l'Entente-cadre Canada-Terre-Neuve et Labrador sur la promotion des langues officielles

1999 Signature par le gouvernement provincial d'un décret déclarant officiellement le 30 mai de chaque année « Journée de la francophonie terre-neuvienne et labradorienne »

Signature de la deuxième Entente Canada – Communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve et du Labrador

2000 Création du Réseau de développement économique et d'employabilité au sein de la FFTNL

La FFTNL reçoit le Prix Léger-Comeau de la Société nationale de l'Acadie, plus haute distinction de la SNA

2001 Création de la Société du Centre communautaire de Saint-Jean



2002 Annonce de la construction d'un centre scolaire communautaire à Saint-Jean

Annonce de la participation de la province de Terre-Neuve-et-Labrador aux célébrations de 1504-2004 : 500 ans de présence française

Création de la Société 1504-2004 Society au sein de la FFTNL

2003 Création du *Réseau de Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador* au sein de la FFTNL

Le drapeau Franco terre-neuvien et labradorien flotte, le 30 mai, dans plus de 30 communautés francophones et anglophones de la province

Fusion de l'Association francophone de St-Jean et de la Société du centre scolaire et communautaire de St-Jean.

Changement de nom de l'AFSJ qui devient *l'Association communautaire francophone de St-Jean*

Première pelletée de terre pour *le Centre scolaire communautaire des Grands-Vents*

2004 Année de célébrations provinciales pour reconnaître 500 ans de présence française à Terre-Neuve-et-Labrador et le 100e anniversaire de l'Entente cordiale dans le cadre de Acadie 400

Mission officielle de la Communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador en France métropolitaine en compagnie du ministre provincial de Tourisme, de la Culture et des Loisirs, l'honorable Paul SHELLEY



2005 Inauguration du Centre scolaire communautaire des Grands-Vents de St-Jean

Signature de l'Accord de collaboration entre le gouvernement du Canada et la Communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador

Signature de l'Accord de collaboration entre Saint-Pierre Animation de Saint-Pierre-et-Miquelon et Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador

2006 Visite officielle de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, gouverneure générale du Canada à Saint-John's et à la Grand'Terre.

Élection de Françoise Enguehard à la présidence de la Société Nationale de l'Acadie, la première présidence de l'organisme en provenance de Terre-Neuve-et-Labrador.

Comparution à Saint-Jean de Terre-Neuve de la FFTNL devant le Comité parlementaire des langues officielles (dont c'était le tout premier déplacement en dehors d'Ottawa).

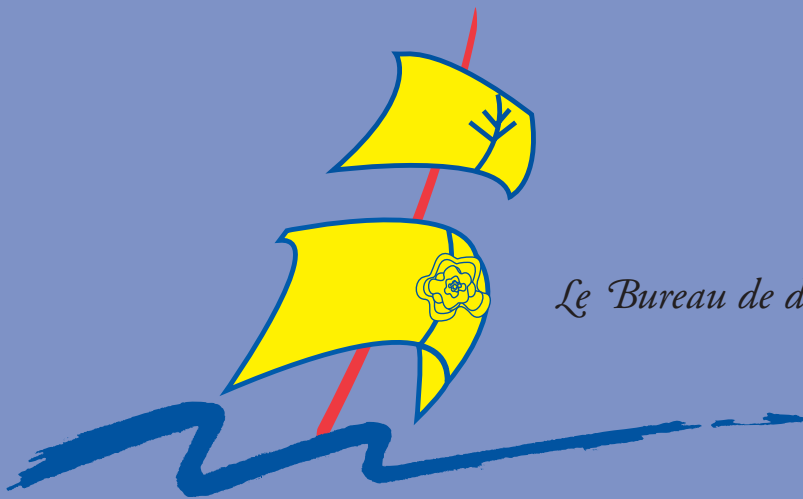
2007 Élection du premier député franco-terre-neuvien, Tony Cornect, à l'Assemblée législative de la province.

Lancement du portail Internet de la communauté francophone et acadienne de la province

Création du Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador au sein de la FFTNL

2008 Lancement du DVD promotionnel « Osez Terre-Neuve-et-Labrador », outil promotionnel produit conjointement avec le CSFP

Le premier septembre, le Réseau de développement d'économie et d'employabilité (RDÉE) devient une entité incorporée



Le Bureau de direction et le Conseil provincial

Conseil provincial et Bureau de direction

Les membres du conseil provincial et du Bureau de direction sont tous des bénévoles qui ont à coeur notre culture et la survie de nos communautés. Ils proviennent des associations membres de la FFTNL.

Les associations membres de la FFTNL sont L'Association régionale de la Côte-Ouest (ARCO), qui oeuvre dans la région de la péninsule de Port-au-Port, l'Association francophone du Labrador (AFL), qui a pignon sur rue à Labrador City même, l'Association communautaire francophone de Saint-Jean (ACFSJ), qui opère à partir de Saint-Jean et qui couvre la péninsule de l'Avalon, Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FJTNL), qui s'occupe des jeunes de toutes les régions de la province et la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador qui est chargée de représenter les intérêts des parents.



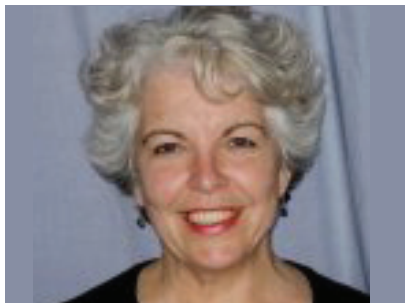
Conseil provincial 2007-2008



Président :
Julio CUSTODIO

Vice-président interne :
Rose VERGE

Vice-président externe :
Eileen RAFUSE



Administrateurs :
Chantal Lecavalier/François Gamache
Rosa Bezanson
Adam Cayouette
Janette Planchat
Jenny Fenwick



Le message du président



Message du président

De tous les événements marquants qui se sont passés cette année, je voudrais d'abord vous faire part de deux qui ont une signification toute particulière pour notre communauté francophone et acadienne.

Le premier événement a été la signature, en avril dernier, de l'Accord de coopération et d'échanges entre les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador en matière de francophonie. La signature de cet Accord démontre clairement l'engagement et le soutien du gouvernement québécois dans le développement et l'épanouissement de nos communautés. Pour nous, cet Accord est une autre manière d'avoir accès plus facilement à certains programmes et soutien de la part des ministères provinciaux. Déjà, à la signature de l'Accord, nous avons deux projets acceptés, soit celui de la Radio WEB communautaire et celui du projet de rétention de la jeunesse sur la Péninsule de Port-au-Port.

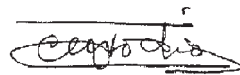
Le deuxième événement, qui a un impact direct sur nos communautés, a été le dévoilement de la Feuille de Route pour la dualité linguistique en juin dernier. Malgré l'investissement «sans précédent de 1,1 milliard de dollars sur cinq ans», nous avons tous à nous inquiéter. Le gouvernement parle d'investir et de bonifier son appui dans cinq secteurs prioritaires : la santé, la justice, l'immigration, le développement économique et les arts et la culture. Bien que je me réjouisse du fait que la Feuille de route veuille «bâtir l'avenir en misant sur la jeunesse » , je m'inquiète du fait qu'elle ne fait nulle part mention d'investir et encore moins de bonifier les organismes qui travaillent sur le terrain ni comment on compte soutenir les institutions comme les centres scolaires et communautaires. Ma crainte est que la Feuille de route, au lieu d'aider la communauté dans son développement et son épanouissement, ralentisse son élan de croissance.

Un autre point qui me tracasse est le renouvellement de l'Accord de collaboration entre le Ministère du Patrimoine canadien et la communauté. En juin dernier, le ministère du Patrimoine canadien avait convoqué les organismes porte-parole à Ottawa pour une consultation. À l'issue de cette rencontre, il semblait y avoir plus de questions et de dilemmes que de réponses ou de solutions. Et au 31 mars, comme il avait été prédit en juin, nous n'avions non seulement aucun Accord avec le Ministère, mais toujours rien entendu à ce propos.

En mai, la directrice générale s'est rendue à Ottawa pour comparaître devant le Comité permanent des Langues officielles dans le cadre d'une consultation pan canadienne sur les Accords de collaboration et les Ententes de contributions. En plus d'expliquer aux parlementaires le coût financier de la gestion de l'Accord de collaboration, elle a aussi profité du moment pour expliquer l'impact du sous-financement chronique de nos organismes sur le plan des ressources humaines. On a beau penser que ces personnes nous écoutent et oser même espérer qu'ils vont nous aider, à la fin de ces comparutions on sait très bien que ce qui importe bien plus c'est la volonté politique.

Enfin, suite à la tenue du 2e Forum communautaire en octobre et du Cercle de collaboration en mars, nous avons en main notre Plan de développement global, édition 2009-2014. Nous n'avons pas de honte de dire que notre PDG est ambitieux! Au contraire, nous pouvons tous être fiers du fait que nous ne baissions jamais les bras devant un défi de taille et à la fin de mon deuxième terme à la présidence de la FFTNL, je sens que la communauté est en plein élan.

Bonne continuation !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julio Custodio', with a stylized flourish at the end.

Julio CUSTODIO



Le message de la direction générale



Message de la direction générale

Avec les années, les mois et les jours qui se confondent et les activités qui se succèdent à toute allure, j'ai parfois de la difficulté à me souvenir de ce qui se passe d'une année à l'autre. Heureusement, la rédaction du rapport annuel m'oblige à m'asseoir et à faire le bilan de ce qui a été accompli au cours de l'année.

C'est ainsi que j'avais oublié le lancement, en mai, de la vidéo promotionnelle « Osez Terre-Neuve-et-Labrador » et le « Guide des nouveaux arrivants ». Quelle occasion mémorable! Quelle fierté de voir ce que l'on peut produire en mobilisant nos communautés et quel plaisir d'avoir pu travailler en partenariat avec le CSFP. Quelle satisfaction enfin de voir la réaction des bailleurs de fonds qui ont cru au projet et qui ont apprécié l'excellence de ces deux produits : un DVD à l'allure moderne qui brosse un portrait fidèle de nos régions francophones et un guide destiné à aider les nouveaux arrivants à s'installer dans notre province. Deux outils incontournables qui nous aident dans notre travail de sensibilisation, de promotion et, surtout, de recrutement que ce soit des ayants-droits, des nouveaux arrivants ou même tout simplement pour aider les touristes à la recherche d'une expérience de vacances sortant de l'ordinaire.

J'avais également oublié toute la brochette d'activités qui nous ont été offertes, tout au long de l'année, par le Réseau culturel: des stages de formation et de professionnalisation, une présence sur scène d'artistes au Newfoundland and Labrador Folk festival, le FrancoForce, le spectacle de Daniel Lavoie, sans oublier toute la visibilité et la promotion de nos artistes présents au East Coast Music Award. Et la progression du dossier de la Radio Web provinciale. Et tout ceci, alors que le Réseau culturel est toujours en phase de « mise en oeuvre ».

En mai, la Société éducative de l'Île du Prince-Édouard remettait aux comités régionaux de la santé leur plan d'action pour la livraison de soins de santé primaire en français au sein de leur communauté. Depuis, des plans ont été largement diffusés auprès des intervenants clefs de la santé, une étape importante dont on doit se souvenir.

C'est aussi l'automne dernier que Monsieur Claude Blaquière du Collège de l'Acadie de l'Île du Prince-Édouard est venu dans nos communautés pour déterminer nos besoins en matière de formation à distance en français pour les adultes. Alors que nous essayons par tous les moyens de garder chez nous nos jeunes gens, l'accès à une formation en français dans nos milieux aurait été salutaire... et on aurait pu croire, à tort, que ce projet, réunissant de nombreux partenariats régionaux et interprovinciaux, aurait été faisable, valable et prioritaire aux yeux de nos bailleurs de fonds.

Il est difficile d'oublier que cette année, au début septembre, le Réseau de développement de l'économie et de l'employabilité (le RDÉE) est devenu une entité incorporée. Après une dizaine d'années d'existence dans le giron de la FFTNL, le RDÉE a démontré qu'il était prêt à voler de ses propres ailes. Solide financièrement, crédible aux yeux des bailleurs de fonds, fort de sa présence dans les trois communautés et muni d'une équipe de travail compétente et engagée, le RDÉE incorporé est, sans aucun doute, voué au succès.

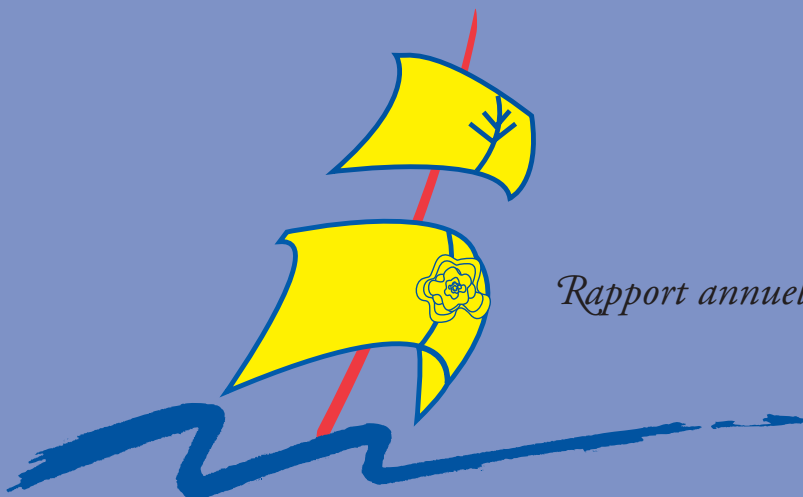
Souvenons-nous également qu'à la suite du deuxième forum communautaire, tenu en octobre dernier et au Cercle de collaboration tenu en mars, nous avons maintenant en main notre Plan de développement global pour les cinq prochaines années. Ce PDG est très ambitieux, certes, mais j'ai le sentiment qu'en 2014, le bilan de nos réussites sera impressionnant.

Une chose que je n'ai pas oubliée, c'est l'équipe avec laquelle j'ai travaillé : bien sûr, il y a les membres du bureau de direction : Jules, Rose et Eileen, du Conseil provincial : Jenny, Janette, Chantal et François, Rosa et Nushka. Il y a aussi ceux et celles qu'on passe souvent sous silence, par exemple, la direction des organismes : Catherine, Steven, Denise. Marie-Claude et Patrice; nos meneurs de projets : Josée, René, Xavier et Richard et, bien sûr, mes plus proches collaborateurs au bureau : Gaël, Christiane et Stéphanie. Enfin, je m'en voudrais de ne pas mentionner Michel et son équipe du CSFP avec qui nous avons travaillé étroitement sur le projet de DVD et de guide pour les nouveaux arrivants.

Notre plan de travail pour la prochaine année est dressé, nos manches de chemises sont déjà retroussées et nos équipes de travail sont en place. Je vous souhaite tous une prochaine année bien remplie de succès et de moments inoubliables.



Cyrilda POIRIER



Rapport annuel

Activité 1 : gestion de la corporation

**RAPPORT ANNUEL
POUR LA PÉRIODE DU 1 AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009**

VOLET 1 : GESTION DE LA CORPORATION

RESSOURCES HUMAINES

Le 14 avril 2008, la FFTNL accueillait Monsieur Gaël Corbineau en tant que Chargé de projets au sein de son équipe. De plus, et au grand avantage de l'organisme et de la communauté, étant informaticien de formation il répondait aux besoins de mises à jour quasi quotidiennes occasionnées par la mise en ligne du Portail.

La FFTNL, avec le partage d'une adjointe à la direction avec le RSF-TNL, a eu pour une partie de l'année une équipe de travail complète. Malheureusement, en janvier 2009, Madame Stéphanie Mainville nous quittait pour pourvoir un poste chez notre compétiteur principal, le gouvernement fédéral.

Il y a toujours une lacune au niveau des communications. Ni la FFTNL ni aucun de ses membres n'ont de plans de communication. Ceci est une entrave majeure à la promotion systématique de nos activités et de la participation de nos partenaires et contributeurs financiers. Une discussion entre les organismes est en cours en ce moment pour voir de quelle façon on pourrait répondre à ce problème. La possibilité de partager une telle ressource est à l'étude, mais face à un financement de base inadéquat et qui d'année en année n'arrive même pas à compenser au minimum le coût de la vie, comment peut-on envisager de s'imposer une autre charge financière?

Stratégies de gestion commune

À la fin mars 2008, les employés du réseau associatif et les membres du Conseil provincial s'étaient entendus sur les principes de base pour l'instauration, à l'échelle provinciale, d'un Guide des ressources humaines (GRH). Depuis, ce Guide a été adopté par les associations membres de la FFTNL et, tel que souhaité, le Guide est adaptable pour répondre aux différences régionales et financières des membres. Un comité de travail devra être prévu pour tenir ce Guide en concordance avec les normes du travail et pour s'assurer qu'il continue à répondre aux besoins de l'ensemble des membres et des ressources humaines.



**POUR CONSULTER
LES STATUTS & RÈGLEMENTS,
CLIQUER ICI.**

GOUVERNANCE

Assemblée générale annuelle

Sous la thématique « Ensemble vers 2014 », la FFTNL, cette année, en plus de sa 35^e assemblée générale annuelle, tenait aussi son second Forum communautaire. Comme à l'habitude, les préparatifs ont débuté dès le mois d'août et ont ensuite mobilisé tout le personnel durant les mois de septembre et octobre. Cette année encore, par souci écologique et économique, les convocations et les invitations ont été envoyées par courriel.

Le Président de la FFTNL a chaleureusement accueilli le Commissaire aux langues officielles, Monsieur Graham Fraser, notre conférencier d'honneur au banquet d'ouverture. Ce dernier a rappelé aux invités et aux délégués l'obligation du gouvernement fédéral vis-à-vis des langues officielles, conformément à ses lois, et quelles devraient être les retombées du nouveau Plan d'action annoncé en juin dernier.



Impressionné par le dynamisme de la communauté et de la qualité des projets, il a demandé qu'on lui fasse part de façon systématique de nos succès tout comme de nos échecs. C'était sa première visite officielle au sein de la communauté francophone et acadienne de notre province. D'ailleurs, on lui a rappelé que la dernière visite d'un Commissaire à une assemblée générale remontait à 1987 et que sa visite était donc très opportune. Le Commissaire a profité de sa visite pour rencontrer le COAF, les membres du Conseil provincial et, en plus de participer au banquet du samedi, il a rendu visite aux délégués du Forum communautaire pendant leurs délibérations en atelier durant la journée du samedi. Cette présence rappelle donc à chacun d'entre nous l'importance du travail qu'effectue le Commissaire en notre nom.



Sous la présidence de Madame Marie-France Kenny, vice-présidente à la FCFA du Canada, les délégués ont examiné et adopté les états financiers vérifiés au 31 mars 2008 ainsi que le rapport annuel. Reprenant son chapeau d'animatrice, Madame Kenny, a présenté aux délégués les cinq axes jugés prioritaires par l'ensemble des délégués lors du Forum communautaire tenu la veille, soit : l'économie, l'éducation, la santé, l'identité culturelle et les services et les communications.



Il y a eu élection au Bureau de direction pour pourvoir le poste de vice-présidence externe qui s'était libéré à la suite de la démission de Monsieur Robert Cormier. Madame Eileen Rafuse lui succède pour ce mandat qui se termine en 2009 alors que Madame Rose Verge a été reconduite pour un deuxième mandat de deux ans au poste de vice-présidente interne.

Aucune autre décision majeure ou mesures correctives n'ont été prises pendant la réunion d'affaires, si ce n'est de donner le mandat au Conseil provincial de mettre sur pied un Comité d'étude de révision des statuts et règlements et de déposer un document révisé à la prochaine assemblée générale annuelle.

Conseil provincial et Bureau de direction

En plus de l'AGA, la FFTNL a tenu deux réunions du Conseil provincial, ce qui est conforme aux Statuts et règlements. Bien que les membres du Bureau de direction aient été convoqués quatre fois au courant de l'année, l'absence d'un des membres à deux de ces rencontres a fait en sorte que le Bureau de direction n'a réussi à se rencontrer que deux fois pendant l'année.

[POUR CONSULTER
LES ÉTATS FINANCIERS
2008-2009, CLIQUER ICI.](#)

FINANCEMENT

Dans sa deuxième année d'un financement pluriannuel, la FFTNL a opéré cette année de façon beaucoup plus efficace. Recevoir dès le début de l'année financière un versement de 50 % de sa subvention annuelle a stabilisé l'organisme financièrement et lui a permis d'opérer plus efficacement. Ceci se reflète par la baisse du montant d'intérêt que nous avons payé cette année soit 3 186 \$, une baisse de 2 038 \$.

DATE	FONCTIONNEMENT DE LA FFTNL	SOMME
31 juillet 2007	Réception de la lettre ministérielle accordant un financement pluriannuel	
9 mai 2008	Réception du premier versement (50%)	121 100 \$
5 janvier 2009	Réception de la troisième tranche (40%)	96 880 \$
14 mai 2009	Réception de la tranche finale (10%)	24 200 \$

En plus de sa programmation régulière, la FFTNL a aussi géré douze projets ponctuels en plus du Réseau culturel et du Réseau santé. Heureusement que le RDÉE est géré indépendamment par sa propre équipe! Garder le cap sur une gestion saine et non déficitaire n'est pas toujours facile et exige une administration à la fois flexible et très rigoureuse. Le retard du financement de projets nous oblige trop souvent soit à utiliser notre marge de crédit ou à retenir le paiement de certains fournisseurs qui, heureusement pour la plupart, comprennent notre dilemme.

DATE DÉPOSÉE	PROJET	BAILLEUR DE FONDS	DATE DE VERSEMENT(S)	SOMME	
1	Décembre 2007 (accord pluriannuel)	Logistique : Réunions du Comité d'évaluation, du Forum communautaire et du Cercle de collaboration	Patrimoine Canada (Accord de collaboration)	16 avril 2008 9 février 2009 3 avril 2009 21 mai 2009	25 350 \$ 20 280 \$ 3 015 \$ 5 405 \$
2	Décembre 2007 (accord pluriannuel)	Mise en œuvre du Réseau culturel-Phase 2	Patrimoine Canada (Accord de collaboration)	6 juin 2008	23 400 \$
	31 mars 2008		Tourisme, Culture et Loisir	8 octobre 2008 29 avril 2009	9 000 \$ 1 000 \$
3	Décembre 2007	Artistes francophones (participation au NL Folk Festival)	Patrimoine Canada (Accord de collaboration)	7 août 2008	38 000 \$
4	Décembre 2007 (accord pluriannuel)	Radio WEB provinciale	Patrimoine Canada (Accord de collaboration)	16 avril 2008 17 février 2009 24 juillet 2009	47 700 \$ 38 160 \$ 8 811 \$
	Décembre 2008		Entente Québec/ Terre-Neuve-et-Labrador	3 décembre 2008 11 décembre	3 500 \$ 3 450 \$
5	Hiver 2007	Perfectionnement 2008	Musicaction	31 mars 2008 27 mai 2009	5 000 \$ 5 000 \$
6	4 mars 2008	Guide touristique, édition 2009-2010	Agence de promotion économique du Canada atlantique	19 septembre 2008 25 novembre 2008 13 mai 2009	2 040 \$ 7 933 \$ 3 027 \$
	29 juillet 2008		Tourisme, Culture et Loisir	8 septembre 2008	10 000 \$
	15 juillet 2008		Entente 2006-2009 Canada/ TNL sur les services en français	8 décembre 2008 9 janvier 2009	12 500 \$ 12 500 \$

DATE DÉPOSÉE	PROJET	BAILLEUR DE FONDS	DATE DE VERSEMENT(S)	SOMME	
7	28 mai 2008	Carrière été	Développement des Ressources humaines	8 septembre 2008	3 742 \$
8	10 juillet 2008	Entente de collaboration (ROSEQ)	Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	27 juillet 2008	7 000 \$
9	1er octobre 2008	Destination Canada	Immigration Canada	2 avril 2009	10 000 \$
			Bureau de l'Immigration et du multiculturalisme	8 octobre 2008 31 mars 2009	5 000 \$ 2 500 \$
10	16 février 2009	Immigration / Promotion et sensibilisation	Immigration Canada	15 avril 2009	15 600 \$
				25 juin 2009	2 400 \$
11	Hiver 2009	Vitrines musicales	Musicaction	25 février 2009	17 500 \$
				25 mars 2009	17 500 \$
12	Hiver 2007	Formation en programmation radio	Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes /	9 janvier 2009	3 500 \$
			Accord de contribution d'échanges Québec/ Terre-Neuve-et-Labrador	3 décembre 2008	3 500 \$
13	Entente annuelle	RSFTNL – réseautage	Société santé en français	Déboursement mensuel	73 929 \$
14	février 2009	Allô Santé	Société santé en français	Déboursement mensuel	9 400 \$
15	Entente annuelle	RDÉE – Fonds d'habilitation	Développement des Ressources humaines	Déboursement mensuel	468 809 \$

Le 11 décembre 2008, la FFTNL a déposé auprès de Patrimoine canadien sa demande de financement pluriannuel, de 2009 à 2011, la demande de financement pluriannuel pour la logistique des rencontres du Comité de l'évaluation ainsi que trois intentions de projets ponctuels.

Volet 2 : représentations et interventions au niveau politique



REPRÉSENTATIONS

Avril 2008 : Signature de l'Entente Terre-Neuve-et-Labrador/Québec

Depuis le temps qu'on en parlait, le 25 avril en compagnie de plusieurs membres de la communauté, les ministres Marshall, Hedderson et Pelletier ont finalement signé l'Entente Terre-Neuve-et-Labrador et Québec. À la suite de la cérémonie officielle de signature, le Ministre Hedderson a convié la délégation québécoise et le Président de la FFTNL à un lunch servi au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents.

La signature de cet Accord de coopération et d'échanges entre les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador représente une avancée importante en matière de francophonie. Cet Accord est d'abord et avant tout un engagement, pour soutenir le développement et l'épanouissement de notre communauté dans plusieurs domaines dont, entre autres, la culture, la jeunesse et les communications. Notons que le projet de la Radio-WEB communautaire et le projet de rétention de la jeunesse sur la Péninsule de Port-au-Port sont déjà inscrits dans cet Accord.



Mai 2008 : Lancement du vidéodisque «Osez Terre-Neuve-et-Labrador» et du « Guide des nouveaux arrivants »

C'est le 28 mai qu'a été lancé publiquement le vidéodisque «Osez Terre-Neuve-et-Labrador». La communauté francophone et acadienne de la province a activement participé à la création de cette vidéo de grande qualité. Moderne, ce DVD brosse fidèlement le portrait de nos régions francophones, des endroits accueillants pour les nouveaux arrivants où trouver des possibilités de carrière stimulantes, d'un système d'éducation de haut niveau, d'une vitalité communautaire et d'une qualité de vie exceptionnelle.



En même temps, nous lançons le « Guide des nouveaux arrivants », outil complémentaire au DVD « Osez Terre-Neuve-et-Labrador ». Les nouveaux arrivants représentent une réelle richesse, c'est la raison pour laquelle nous les invitons à venir s'établir dans nos communautés, mais encore faut-il savoir les retenir. C'est pour cette raison que nous avons produit ce guide complet en français qui est un passeport pour une immigration réussie et qui informe les nouveaux arrivants des nombreuses ressources à leur disposition.



Mai 2008 : Journée provinciale de la Francophonie

À l'aube du dixième anniversaire du Décret provincial déclarant le 30 mai Journée provinciale de la Francophonie, la cérémonie de la levée du drapeau à l'édifice parlementaire continue à être l'événement par excellence de la communauté francophone et acadienne. Cette année, parmi les invités de marque, le Président a salué la présence de la Présidente de la Société nationale de l'Acadie, madame Françoise Enguehard, du Consul général de France, Monsieur Olivier Nicolas, de la classe d'immersion de Mary Queen of Peace. Madame Susan Sullivan, qui représentait le premier ministre Williams, s'est vu confier le mandat de l'inviter à être des nôtres pour cette importante célébration l'an prochain.

Mai 2008 : Société nationale de l'Acadie

Cette année, Terre-Neuve-et-Labrador était la province hôte des délégués de l'Assemblée générale annuelle de la Société nationale de l'Acadie. Sous le thème « SON AVENIR AUJOURD'HUI », la SNA a ouvert sa porte à de nouveaux membres associés. Ceci est un reflet de son succès sur la scène nationale et internationale et donne une crédibilité et une nouvelle énergie au travail que fait déjà l'organisme.

Juin 2008 : Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada

L'Assemblée générale annuelle de la FCFA du Canada s'est tenue cette année à Québec dans le cadre du 400e anniversaire de cette ville. Deux annonces ou événements ont dominé cette rencontre : le nouveau programme d'appui aux droits linguistiques et le dévoilement du nouveau Plan d'action du gouvernement fédéral, la Feuille de route.

Juin 2008: Colloque sur les aînés

C'est aussi à Québec, toujours dans le cadre du 400e anniversaire de cette ville, que s'est tenue la 3e Conférence internationale sur le vieillissement dans les sociétés francophones. Sous le thème du « Bien vieillir », plus de 200 aînés et représentants d'organisations ont assisté à ce grand rendez-vous international. La francophonie de notre province était représentée par Madame Janette Planchat et Monsieur Gaël Corbineau (FFTNL). Les principaux points discutés ont été:

- Les aînés ne sont pas des charges, ils représentent une force vive, pleine d'expérience, que la société et les gouvernements devraient prendre en considération;
- La société est mal préparée à l'augmentation imminente et considérable de la population aînée.



Juillet 2008: Soirée à la Citadelle de Québec

À l'invitation de la Gouverneure générale du Canada, son excellence Michaëlle Jean, le Président de la FFTNL s'est rendu à la Citadelle de Québec pour une soirée informelle. Tenue dans le cadre du 400e anniversaire de la ville de Québec, cette occasion tout à fait spéciale mettait à l'honneur la jeunesse. Lors de son passage sur la côte ouest de Terre-Neuve, l'année précédente, son Excellence et sa famille avaient fait connaissance du jeune virtuose de l'accordéon, Jaden Cormier, et elle a tenu à ce que ce jeune garçon soit invité à faire une prestation lors du spectacle en soirée. Quelle belle occasion pour faire briller le talent de ce jeune musicien!

Septembre 2008 : Rencontre avec Espace Emploi International

Dans le cadre de leur tournée pan atlantique, des représentants de l'agence française Espace Emploi International et de l'Ambassade du Canada à Paris se sont arrêtés à Saint-Jean dans le but de présenter leurs services et programmes. EEI a profité de cette visite pour sensibiliser des clients potentiels tels que le CSFP et les Newfoundland and Labrador Health Boards entre autres, aux possibilités de recrutement pour pourvoir certains postes tandis que la représentante de l'Ambassade du Canada en France a fait le tour des différents types de visas et de programmes disponibles pour les Français voulant immigrer vers le Canada. De plus, la directrice du Bureau de l'immigration et du multiculturalisme s'est jointe au rang des présentateurs pour exposer les différents programmes d'immigration vers cette province.

Octobre 2008: Colloque SNA sur l'alphabétisation à Moncton

L'alphabétisation est devenue un des dossiers prioritaires de la SNA qui s'est donnée comme objectif de faciliter les initiatives entreprises au Canada atlantique en matière d'alphabétisation et a organisé un forum sur l'alphabétisation francophone.

Les statistiques démontrent un taux d'environ 40% de déficience en la matière, tant dans la région atlantique que de manière générale au pays (les francophones et les anglophones à peu près au même niveau). Il convient de prendre en considération que ce pourcentage comprend les divers niveaux d'alphabétisation qui vont de savoir lire un mot, une phrase, jusqu'à la compréhension du sens d'un texte complexe (i.e: un formulaire administratif ou un texte juridique).

À l'issue du colloque, on fit le constat que dans les régions, les organismes impliqués travaillaient indépendamment, sans concertation ni recherche de synergie tant pour les pratiques que pour les expériences ou l'échange de matériel pédagogique. Le consensus a mené à recommander la mise en place d'un organisme panatlantique, dont la structure reste à déterminer, et qui permettrait d'établir des échanges et un partage qui ne pourrait que servir les apprenants.



Octobre 2008 : Rencontre avec l'Ambassadeur de la France au Canada

Alors que l'Ambassadeur de France au Canada était à Saint-Jean dans le cadre de la Commission mixte, il a tenu à rencontrer la direction générale de la FFTNL ainsi que la présidente de la Société nationale de l'Acadie. Monsieur François Delattre s'est montré très attentif et nous avons très vite compris qu'il veut aider la communauté par tous les moyens possibles. On a donc saisi l'occasion pour invoquer son aide dans le dossier de la liaison internationale Paris/Saint-Jean.

À la suite de cette rencontre très conviviale, la directrice générale s'est permis de l'inviter à visiter le Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents, invitation qu'il s'est empressé d'accepter.

Octobre 2008 : Rencontre informelle avec Hubert Lacroix de la société CBC/Radio-Canada

Lors de son passage à Saint-Jean, Monsieur Hubert Lacroix, président/directeur général de la société CBC/Radio-Canada, a lancé une invitation aux principaux intervenants communautaires pour une rencontre informelle autour d'un léger buffet; moyen peu favorable pour avoir une discussion soutenue et de fonds au sujet de notre radiodiffuseur public national.

INTERVENTIONS AU NIVEAU POLITIQUE

Mai 2008 : Comité permanent des langues officielles

Le Comité permanent des langues officielles a entrepris une consultation pan canadienne sur les Accords de collaboration et les Ententes de contributions. À l'invitation de ce Comité, la directrice générale s'est rendue à Ottawa pour y comparaître. Elle a profité de ce forum pour expliquer aux parlementaires le coût en ressources humaines et financières pour gérer l'Accord de Collaboration et les Ententes de contribution, l'impact qu'a le retard des versements de financement sur nos organismes et les mesures drastiques qui doivent être prises dans les cas où le compte en banque devient déficitaire et qu'il faut tout de même continuer à payer les employés. Nous espérons que cette consultation pan canadienne influencera la prochaine génération des Accords de collaboration qui vient à échéance en mars 2009.

Mai 2008 : Comité sénatorial des langues officielles

La réunion de ce comité avait pour but de dresser un portrait de l'état de la culture dans les communautés francophones et acadiennes. Un portrait positif fut donné sur les arts et la culture tout en n'oubliant pas les nombreux défis auxquels on fait face tous les jours. Les discours des quatre provinces atlantiques étaient complémentaires. Cette réunion a permis de donner aux sénateurs les arguments nécessaires pour qu'ils puissent porter ce dossier et bien représenter les réalités de chacun. Cette rencontre était d'autant plus intéressante qu'elle a été enregistrée et télédiffusée quelques jours plus tard sur CPAC . On peut retrouver le mémoire du Coordonnateur du Réseau culturel sur le Portail.

Juin 2008 : Dévoilement de la « Feuille de route »

À la suite du dévoilement de la Feuille de route pour la dualité linguistique, le Président de la FFTNL a cru bon de réagir publiquement. Les investissements dans les domaines de l'éducation et de la petite enfance en français satisfont la communauté francophone et acadienne, cependant demeure l'inquiétude que la Feuille de route n'accorde aucune importance aux groupes ciblés tels que les aînés et les femmes et ne fait aucune mention du soutien aux établissements, comme les centres scolaires et communautaires, ni aux organismes communautaires.

Juin 2008 : Rencontre avec PCH et les organismes porte-parole provinciaux

Le ministère du Patrimoine canadien a convoqué les organismes porte-parole provinciaux à Ottawa afin de discuter de la prochaine génération des Ententes de collaboration. Il faut se rappeler que, quatre ans passés, le Ministère avait tenu des consultations dans les provinces et territoires, cette fois les quelques consultations prévues seront sur convocations et se tiendront à Ottawa. De plus, on ne s'attend pas à ce que les Accords soient prêts pour mars 2009.

Octobre 2008 : Rencontre avec les autorités aéroportuaires

Le représentant du Commissaire au LO et la directrice générale ont tous deux rencontré les autorités aéroportuaires afin de les sensibiliser à leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Il y a une certaine ouverture et même quelques histoires à succès en ce sens de la part de l'Agence douanière pour répondre à ses obligations linguistiques, sauf qu'on a ressenti que ceci n'était pas une priorité pour les dirigeants de l'aéroport, même en évoquant la difficulté de la situation pour les voyageurs de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon ou encore les négociations en cours avec Air France pour l'obtention d'un vol Paris/Saint-Jean et que le manque de renseignements en français pourrait entraver.

Volet 3 :

Service aux membres et communications à l'intérieur du réseau

COMITÉ DES GESTIONNAIRES

Depuis octobre 2008, les gestionnaires des organismes membres et des réseaux se rencontrent de façon régulière pour discuter entre eux de dossiers qui les préoccupent. Ces forums de discussions sont extrêmement importants et n'ayant pas les moyens de se rencontrer régulièrement en personne, on se sert de nouvelles technologies, entre autres de la vidéoconférence, pour ces rencontres. Ce forum, d'ailleurs s'est avéré essentiel à l'avancement du PDG 2009-2014, pour discuter des préoccupations autour du dépôt des demandes de financement 2009-2011, pour organiser et bien cibler la rencontre du Cercle de collaboration et pour maintenir le Portail à jour.

ÉCHANGE D'EXPERTISES

On s'est vite rendu à l'évidence que les organismes ont besoin d'aide pour faire leurs mises à jour sur le Portail et tous les problèmes et questions qui demandent une expertise à ce sujet sont maintenant acheminés vers le Chargé de projets. Informaticien de formation, il s'est aussi chargé de nous tenir au courant des nouveautés dans des logiciels qui peuvent nous aider au quotidien.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Les membres du Comité des gestionnaires souhaiteraient recevoir des formations de perfectionnement de façon ponctuelle. Cependant, une telle initiative relèverait de façon récurrente des enveloppes des projets spéciaux. Il faut donc trouver autres moyens. Une solution serait d'offrir, ou du moins avoir accès à de la formation postsecondaire. Une étude de faisabilité et des besoins en ce sens a été amorcée en novembre par la Société éducative de l'Île du Prince-Édouard et appuyée par l'ensemble des organismes y compris le CSFP.



FRANCO-JEUNES

La FFTNL continue d'appuyer Franco-Jeunes de façon courante.

LE GABOTEUR

Suite à la demande du président du Le Gaboteur, la FFTNL a repris l'habitude de les convoquer (à leurs frais) à nos rencontres du Conseil provincial et la direction générale aux réunions du Comité des gestionnaires. Ceci se faisait dans le passé, mais pour des raisons d'ordre financières on avait laissé tomber la pratique.

Volet 4 : rédaction de projets (financés hors du fonctionnement)

La programmation de la FFTNL se réalise en bonne partie par le truchement de projets ponctuels ou récurrents (tels que le RDÉE et le Réseau santé) et le financement de ces projets représente toujours une importante portion du budget total de la corporation. La FFTNL a porté, entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, quinze projets pour la somme de 986 294 \$.

PROJET SOUMIS	MONTANT CONFIRMÉ
Réseau culturel	
• Mise en œuvre du RCF-TNL	65 560 \$
• Formation	15 400 \$
• Répertoire des artistes	19 707 \$
• NL Folk Festival	45 125 \$
• East Coast Music Award	37 745 \$
• Radio WEB provinciale	102 350 \$
Développement économique et employabilité	
• Fonctionnement du Réseau de développement économique et d'employabilité	468 793 \$
Accord de collaboration et Interministériel	
• Logistique des réunions (Comité d'évaluation, Forum et Cercle de collaboration)	54 050 \$
• Guide Touristique	53 000 \$
• Destination Canada	17 500 \$
• Projets Aînés	2 400 \$
• Carrière été	3 335 \$
• Immigration	18 000 \$
Santé et services sociaux	
• Réseau santé en français de Terre-Neuve et du Labrador	73 929 \$
• Allo-Santé	9 400 \$

Volet 5 : gestion des projets (financés hors du fonctionnement)



RÉSEAU CULTUREL

MISE EN ŒUVRE DU RÉSEAU CULTUREL – PHASE 2

Bailleurs de fonds : Le Patrimoine canadien, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Loisir, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Partenariat : RadARTS, Réseau national des galas de la chanson, France-Acadie



Le succès du Réseau culturel dépasse largement les attentes des artistes et des artisans provenant de la communauté francophone et acadienne, à tel point qu'il est très difficile de concevoir qu'on pourrait aujourd'hui s'en passer. Le coordonnateur a créé des alliances stratégiques qui profitent non seulement aux artistes et artisans, mais aussi à la communauté en général. Des alliances stratégiques se font non seulement à l'échelle régionale, provinciale et nationale, mais aussi à l'international surtout avec l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon. Le Réseau s'est également attiré de nouveaux membres, sans aucun doute conquis par les efforts du Réseau dans le domaine de la professionnalisation et de la promotion des artistes et des artisans : des ateliers de professionnalisation ont été offerts et un ambitieux projet de répertoire web des artistes et artisans a été lancé qui, une fois en ligne, offrira à tous une mine d'information et assurera aux participants une vitrine unique sur leur art. Grâce aux efforts du Réseau, il y a eu une augmentation de la circulation des spectacles dans les communautés, par exemple le spectacle Francoforce, et de la participation des artistes et artisans aux manifestations culturelles déjà bien établies tel que le Newfoundland and Labrador Folk Festival pendant l'été, la venue de Daniel Lavoie dans le cadre des Coups de cœur francophone et les ECMA durant l'hiver.

PARTICIPATION AU NEWFOUNDLAND AND LABRADOR FOLK FESTIVAL

Bailleurs de fonds : Le Patrimoine canadien

Partenariat : FCCF, France-Acadie

Au Newfoundland and Labrador Folk Festival en août dernier, pour la première fois de son histoire, on pouvait trouver un chapiteau réservé au Réseau culturel abritant des œuvres d'artisans et on pouvait y entendre la musique d'artistes francophones et francophiles. Par le passé, la participation à ce festival d'artistes francophones sur la scène principale se faisait un peu au hasard. Cette année, plusieurs musiciens se sont fait entendre sur la scène principale notamment en provenance de la côte ouest de Terre-Neuve, ou encore le groupe québécois Le Vent du Nord. Dans une province comme la nôtre où se trouve la plus petite minorité francophone au pays, la présence d'artistes francophones à cette manifestation culturelle d'envergure prend toute son importance et on peut s'attendre à ce que le Réseau culturel soit invité à participer au festival folk dans les années à venir.

LA RADIO-WEB COMMUNAUTAIRE

Bailleurs de fonds : Le Patrimoine canadien, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

Le projet de la Radio-web communautaire a considérablement avancé cette année. Les questions techniques ont été résolues et l'intérêt des jeunes et des écoles est acquis ce qui est essentiel à la réussite de la radio. L'ouverture de la radio est prévue pour l'année prochaine et entre-temps les bénévoles adultes déjà formés par le Réseau sont en train d'enregistrer des émissions en prévision de sa mise en ondes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOYABILITÉ

Bailleurs de fonds : Développement des Ressources humaines

La fin de l'année 2008-09 n'a pas été marquée par une grande quantité de projets. D'une part, il y a eu un grand roulement de personnel puisque la moitié de l'équipe du RDÉE a été remplacée. D'autre part, les profils communautaires et le guide touristique ont mobilisé beaucoup de nos ressources humaines, ce qui a produit d'excellents résultats.

Voici quelques autres exemples d'activités sur lesquelles le RDÉE a travaillé:

- Démarrage du projet Place aux Jeunes (base de données sur les coordonnées des jeunes et leurs études et lien avec les employeurs)
- Étude de faisabilité pour un projet de sensibilisation des employeurs face à l'immigration
- Appui à la préparation du projet pour le Monument de commémoration de l'Odyssée acadienne
- Appui auprès de l'ACFSJ pour un système de réservation pour des services professionnels en français
- Appui au Ministère provincial des Ressources humaines dans l'élaboration de sa stratégie de rétention de la jeunesse
- Appui à la FFTNL dans ses démarches en immigration, surtout en ce qui concerne l'emploi des immigrants
- Profilage des besoins de certains employeurs francophones pour la représentation en Europe à Espace Emploi International

Le RDÉE est maintenant incorporé depuis le 1er septembre et donc géré par son propre conseil d'administration.



ENTENTE CANADA-COMMUNAUTÉ ET INTERMINISTÉRIEL

LOGISTIQUE DES RÉUNIONS

(COMITÉ D'ÉVALUATION, FORUM ET CERCLE DE COLLABORATION)

Bailleurs de fonds : le Patrimoine canadien

La FFTNL a coordonné la logistique des déplacements des membres du Comité d'évaluation pour les rencontres d'évaluation au courant de l'année.



En mars 2008 (dans le cadre d'une rencontre stratégique) la FFTNL et ses membres avaient déjà amorcé la discussion et le travail dans l'optique de produire le prochain Plan de développement global. Le Forum, qui s'est tenu le 25 octobre en marge de l'AGA de la FFTNL, a servi à rassembler les membres de la communauté pour travailler, réfléchir et décider ensemble de la direction et des axes prioritaires du prochain PDG. Cet exercice s'est fait sous l'habile direction de Madame Marie-France Kenny (MFK Solutions), et le lendemain, dans le cadre de la réunion d'affaires de la FFTNL, cette dernière a présenté aux délégués votants les cinq grands axes prioritaires.

Dès janvier, la directrice générale de la FFTNL et l'agent de programme de PCH ont commencé à planifier ensemble le déroulement du Cercle de collaboration. C'est le 18 et 19 mars, au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne à La Grand'Terre, que les participants au Cercle ont pu élaborer la stratégie de mise en œuvre du PDG 2009-2014. Puisque les membres du Comité d'orientation aux affaires francophones (COAF) se rencontrent de façon régulière, ce Comité aura la responsabilité de voir à l'avancement du PDG sur une base opérationnelle.

Le PDG 2009-2014 sera déposé à l'assemblée générale annuelle prévue à l'automne 2009.

GUIDE TOURISTIQUE

Bailleurs de fonds : L'Agence de promotion économique du Canada atlantique, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Loisir, l'Entente 2006-2009 Canada/TNL sur les services en français

Partenariat : Comité régional touristique (SPM) et le Phare (SPM)

La FFTNL, via le RDÉE, a produit cette année l'édition 2009-2010 du Guide touristique. L'alliance stratégique créée avec l'archipel de SPM prend de plus en plus d'importance et le Comité régional touristique (CRT) de SPM et Le Phare sont, encore une fois, des partenaires majeurs dans ce projet de réédition. Le lancement du Guide s'est fait le 23 mars 2009. Le nouveau Guide avec sa nouvelle couverture, ses nouvelles photos et ses nouveaux textes sera grandement apprécié comme outil complémentaire au Travel Guide de la province.



DESTINATION CANADA

Bailleurs de fonds : le Bureau de l'Immigration et du multiculturalisme et Immigration Canada

Partenariats : Espace Emploi International, l'Ambassade du Canada, le RDÉE, le CSFP

En novembre, la FFTNL a participé à la mission Destination Canada, accompagnée par le Bureau provincial de l'immigration et du multiculturalisme. Sur les quatre journées de présentations (deux à Paris, une à Toulouse, une à Bruxelles) environ 1600 personnes, sur les 2600 candidats invités, se sont présentées au kiosque de Terre-Neuve-et-Labrador.



Au moins une personne a été recrutée (et employée avec le RDÉE) suite à cette manifestation et on sait que le traitement des candidatures n'est pas clos, puisqu'il y a un médecin qui a été référencé à la Régie de la santé de l'Ouest et une dizaine d'enseignants candidats sont actuellement en phase de présélection par le Conseil scolaire francophone provincial. En outre, nombre de candidats ont pu contacter divers employeurs de la province à la suite des conseils et coordonnés communiqués sur place, sans que l'information soit acheminée jusqu'à la FFTNL.

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Bailleurs de fonds : Développement des Ressources humaines

La FFTNL a soumis, cette année encore, une demande pour des étudiants d'été. Une de ces jeunes personnes a travaillé avec le Réseau culturel en tant qu'assistante à la production et la deuxième jeune personne a œuvré au sein de la FFTNL à titre d'archiviste.

PROJET DE PROMOTION ET SENSIBILISATION

Bailleurs de fonds : Immigration Canada

En juillet, la FFTNL a déposé une demande de financement à Immigration Canada pour le salaire d'une personne qui assurerait la coordination du projet immigration et ce n'est qu'à la mi-février que nous avons reçu une réponse négative de la part de ce ministère. Ce projet de coordination s'est transformé à la mi-janvier en un projet de sensibilisation à l'accueil et à l'intégration d'immigrants auprès des trois communautés et d'employeurs potentiels. L'approbation tardive de ce projet par Immigration Canada nous a obligés à prolonger le projet , avec leur approbation, au-delà du 31 mars. Services Canada et le Bureau de l'immigration et du multiculturalisme ont appuyé le projet par leur participation aux trois rencontres.



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE RÉSEAU SANTÉ EN FRANÇAIS DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Bailleurs de fonds : Santé Canada VIA la Société santé en français

C'est au début mai que les consultants Claude Blaquière et Janita Bernard ont complété et remis les plans d'action à chacune des trois communautés pour la mise en œuvre des recommandations découlant de l'étude Préparer le terrain. Depuis ces plans d'action ont été présentés à plusieurs intervenants clefs dont le ministre de la Santé, la ministre responsable des affaires francophones et au NL Health Boards Association.



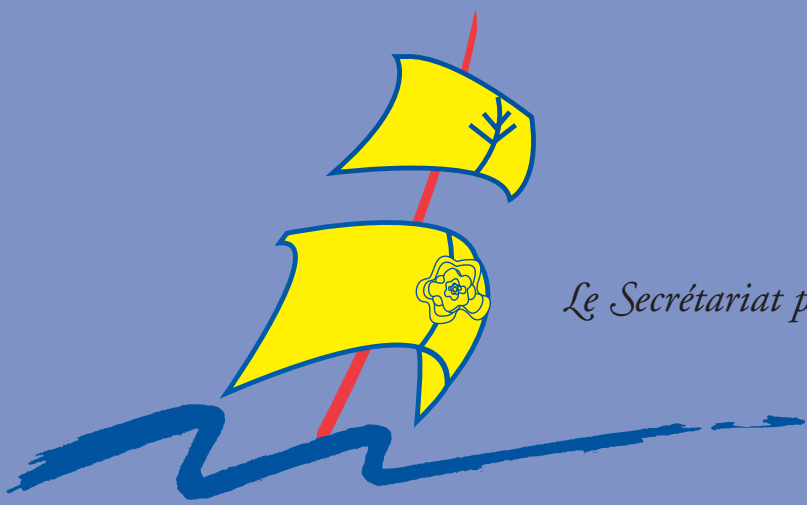
Au courant de l'été 2008, des campagnes de sensibilisation ont été menées auprès des autorités du HSC et des étudiants en première année à la Faculté des sciences infirmières et en médecine. Il s'agissait pour Monsieur Jitin Sikhri, ancien coordonnateur du RSFTNL qui a été embauché pour cette mission, d'expliquer aux étudiants qu'ils pourraient bien se retrouver à un moment de leurs études ou de leur carrière avec des patients, provenant d'une des trois communautés francophones et acadiennes de la province ou encore de Saint-Pierre-et-Miquelon, ayant de la difficulté à s'exprimer en anglais. L'autre but de ces sessions de sensibilisation était d'identifier des étudiants parlant le français. D'ailleurs, c'est à la suite d'une de ces présentations qu'on a découvert qu'une ancienne présidente de Franco-Jeunes est maintenant étudiante en médecine.

En janvier, le coordonnateur du RSFTNL, Monsieur René Enguehard, accompagné de Madame Rose Verge, présidente de l'Association communautaire francophone de Saint-Jean et de la directrice générale de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador, Madame Cyrilda Poirier, ont rencontré la ministre responsable des affaires francophones, Madame Susan Sullivan. Le but de cette rencontre était surtout de la sensibiliser aux besoins particuliers des trois régions et de lui demander son appui. Un des projets dont nous lui avons fait valoir l'exemple est celui de la clinique médicale bilingue à Saint-Jean.

PROJET ADO SANTÉ

Bailleurs de fonds : Santé Canada VIA la Société santé en français

La trousse d'information Allô santé !!! produite dans le cadre du projet ADOSANTÉ a certainement été la plus importante initiative cette année. Madame Agathe Robichaud, enseignante de formation et mère de deux petits garçons a pris ce dossier en main et a produit une trousse d'informations qui traite à peu près de tous les sujets imaginables en matière de santé physique et mentale de jeunes adolescents. Cette trousse ne contient pas seulement des dépliants et de l'information, mais aussi des témoignages, certains assez touchants et troublants, de jeunes adolescents et des choix (ou des accidents) qu'ils ont déjà vécus et qui vont avoir un impact sur le restant de leur vie.



Le Secrétariat permanent

Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador

Directrice générale : Cyrilda Poirier

Chargé de projets : Gaël Corbineau (entré en poste : 14 avril 2008)

Adjointe administrative : Christiane Mathieu

Adjointe à la direction FFTNL : Stéphanie Mainville (départ : 16 janvier 2009)

Réseau du développement économique et d'employabilité (RDÉE-TNL)*

Coordonnatrice : Josée Dalton

Adjointe administrative : France J. Bélanger

Agente de communication : Véronique Lavoie

Agente de développement économique (Tourisme) : Frédérique Weiland

Agent de développement économique (Économie du savoir) : Pascal Marchand

Agente de développement économique (Rural) : Annie Desrosiers

Agente de développement économique (Jeunesse) : Mandy Jesso

Réseau santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador (RSF-TNL)

Coordonnateur : René Enguehard

Adjointe à la direction RSFTNL : Stéphanie Mainville (départ : 16 janvier 2009)

Réseau culturel francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (RCF-TNL)

Coordonnateur : Xavier Georges

Adjoint à la coordination : Robert Monette (entré en poste : 5 octobre 2008)

Programmation Radio WEB : Audrey Painchaud (entré en poste : 26 janvier 2009)

* du 1^e avril au 31 août 2008



Cyilda POIRIER



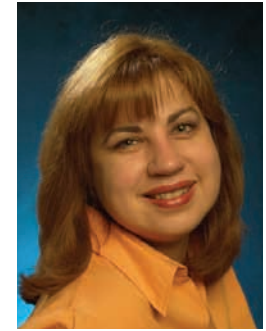
Gaël CORBINEAU



Christiane MATHIEU



Stéphanie MAINVILLE



Josée DALTON



France BÉLANGER



Veronique LAVOIE



Frédérique WEILAND



Pascal MARCHAND



Annie DESROSIERS



Mandy JESSO



René ENGUEHARD



Xavier GEORGES



Robert MONETTE



Audrey PAINCHAUD



Le prix Roger-Champagne

Candidature Prix Roger Champagne 2008



M. Roger Champagne a assumé la présidence de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador au début des années 80, au moment critique ou celle-ci était menacée de disparition. Envers et contre tous, et convaincu de la nécessité d'une représentation de nos communautés sur la scène provinciale, M. Champagne en a assuré la survie.

Toutefois, le destin a tragiquement frappé la famille Champagne et le monde de la francophonie lorsqu'en 1981, Roger et son épouse, périssaient dans un accident de voiture. Professeur à Labrador City et fortement impliqué dans son milieu, son absence se fait encore tristement sentir de nos jours.



En son hommage, la FFTNL a créé en 1983 le prix ROGER CHAMPAGNE qui est remis chaque année à la personnalité francophone ou acadienne s'étant illustrée par son travail dans le développement du fait français à Terre-Neuve-et-Labrador.

Prix Roger Champagne 2008 – La récipiendaire



Depuis son adolescence, la récipiendaire du Prix ROGER CHAMPAGNE s'est démarquée dans la communauté francophone et acadienne de la province par son implication et son leadership exemplaires. Elle a été présidente de Franco Jeunes et assume, depuis l'année dernière, le rôle de conseillère jeunesse adulte. Elle a été vice présidente de la Fédération des francophones de Terre-neuve et du Labrador ainsi que de la Fédération de la jeunesse canadienne française. Entre son implication communautaire et ses études, cette jeune personne trouve le temps et l'énergie de participer à de multiples événements nationaux et régionaux tel que le Parlement jeunesse, les Jeux de la francophonie, les Jeux de l'Acadie et les Festivals jeunesse de l'Atlantique. Son engagement s'étend aussi sur la scène internationale puisqu'elle faisait partie de la délégation acadienne en Belgique pour la négociation de l'Entente Belgique-Acadie à Bruxelles en 2007. En reconnaissance de son engagement extraordinaire auprès de sa communauté elle a reçu une bourse d'étude Vision Jeunesse 2002 de la BCIC. Étudiante à Memorial en sciences politiques, elle espère se diriger en septembre prochain vers la capitale nationale pour poursuivre ses études en droit.



Chers amis, c'est avec beaucoup d'affection et d'admiration que je vous présente la récipiendaire du Prix ROGER CHAMPAGNE, GILLIANNE BEAULIEU.

Les récipiendaires du prix roger champagne :

1983	M. Jean-Guy Labbé (Labrador)
1984	Mme Marina Simon (Côte-Ouest)
1985	Mme Géraldine Barter (Côte-Ouest)
1986	M. Robert Cormier (Côte-Ouest)
1987	M. Jean-Guy Dionne (Labrador)
1988	M. Émile Benoit, docteur en droit – honoris causa (Côte-Ouest)
1989	Mme Angela Moore (Côte-Ouest)
1990	Mme Marie Félix (Côte-Ouest)
1991	M. Claude Desrochers (Labrador)
1992	M. Cornelius Barter (Côte-Ouest)
1993	Mme Pearl Lee (Labrador)
1994	Mme Yolande Lono (Saint-Jean)
1995	Mme Velma Félix (Côte-Ouest)
1996	Mme Mireille Thomas (Saint-Jean)
1997	M. Joseph Benoit (Côte-Ouest)
1998	M. Richard Charron (Saint-Jean)
1999	Mme Andrée Fougère-Thoms (Saint-Jean)
2000	M. Mark Cormier (Côte-Ouest)
2001	Mme Jenny Fenwick (Côte-Ouest)
2002	Mme Edna Hall (Côte-Ouest)
2003	M. Julio Custodio (Labrador City)
2004	Mme Reine Conway (Saint-Jean)
2005	Mme Lise Boucher (Labrador)
2006	Mme Janette Planchat (Saint-Jean)
2007	Mme Charlotte Cayouette (Labrador)
	M. Paul Charbonneau (à titre posthume)
2008	Mlle Gillianne Beaulieu

**LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES
DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2009

CONTENU

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs aux membres	1
État de la situation financière.....	2
État de l'évolution des actifs nets.....	3
État des résultats.....	4
État des résultats – programmation annuelle.....	5
État des résultats – réseau culturel.....	6
État des résultats – développement économique et employabilité.....	7
État des résultats – Accord de collaboration et interministériel	8
État des résultats – Santé et Services sociaux	9
État des flux de trésorerie.....	10
Notes afférentes aux états financiers.....	11-13

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX MEMBRES

Nous avons vérifié les l'état de la situation financière de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador au 31 mars 2009, ainsi que les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Noseworthy Chapman
Comptables agréés
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Canada
le 22 juillet 2009

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État de la situation financière Le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
Débiteurs	183,883 \$	193,719 \$
Dépenses payées à l'avance	29,203	6,866
	213,086	200,585
Immobilisations corporelles (Note 4)	48,762	63,397
	261,848 \$	263,982 \$
PASSIF		
Compte à découvert	126,308 \$	96,700 \$
Créditeurs et frais courus	83,120	107,412
Avance d'une société apparentée (Note 5)	8,000	-
	217,428	204,112
Revenu reporté se rapportant aux immobilisations (Note 6)	19,855	28,373
	237,283	232,485
ACTIFS NETS		
Non affectés	(24,342)	(23,527)
Investi en immobilisations	28,907	35,024
Réserve pour le Réseau Santé (Note 8)	20,000	20,000
	24,565	31,497
	261,848 \$	263,982 \$

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Président

_____ Vice-présidente (interne)

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État de l'évolution des actifs nets Exercice terminé le 31 mars 2009

	Investi en immobilisations	Réserve pour le Réseau Santé	Non affectés	2009	2008
Solde au début de l'exercice	35,024 \$	20,000 \$	(23,527) \$	31,497 \$	40,914 \$
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'exercice	(10,364)	-	3,432	(6,932)	4,912
Paiement de réserve	-	-	-	-	(14,329)
Investi en immobilisations	4,247	-	(4,247)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	28,907 \$	20,000 \$	(24,342) \$	24,565 \$	31,497 \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Revenus		
Programmation annuelle (Page 5)	295,020 \$	315,371 \$
Réseau Culturel (Page 6)	285,887	53,536
Développement économique et employabilité (Page 7)	468,793	479,540
Accord de collaboration et interministériel (Page 8)	148,285	281,068
Santé et Services sociaux (Page 9)	83,329	119,409
	1,281,314	1,248,924
Dépenses		
Programmation annuelle (Page 5)	296,995	294,592
Réseau Culturel (Page 6)	282,979	56,101
Développement économique et employabilité (Page 7)	474,916	485,740
Accord de collaboration et interministériel (Page 8)	146,042	283,786
Santé et Services sociaux (Page 9)	87,314	119,155
	1,288,246	1,239,374
Total partiel	(6,932)	9,550
Amortissement du revenu reporté se rapportant aux immobilisations	8,518	10,763
Amortissement d'immobilisations	(8,518)	(15,401)
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'exercice	(6,932) \$	4,912 \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des résultats – programmation annuelle Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Revenus		
Entente de contribution (PCH)	242,200 \$	242,200 \$
Cotisations	2,500	2,825
Ententes de services	46,150	50,148
FCCF	750	-
Heures du personnel (Note 7)	-	14,828
Inscriptions à l'AGA et autres revenus	3,420	5,370
	295,020	315,371
Gestion de la corporation		
Masse salariale	83,415	70,473
Location, entretien, assurance	30,342	28,556
Papeterie, matériel, location d'équipement, administration, informatique, intérêts et frais bancaires	21,946	27,372
Vérification comptable	9,340	8,075
Télécommunications et Internet	3,641	7,618
Réunions corporatives	26,514	23,658
Comité ressource	63	2,713
Représentations et actions dans le domaine politique		
Masse salariale	39,108	26,634
Participation aux réseaux internes et externes	7,842	12,712
Cotisations aux organismes	8,390	9,616
Représentation politique	9,293	16,161
Services aux membres		
Masse salariale	23,465	15,980
Location, entretien et assurance	2,326	2,136
Rédaction des projets financés hors de la programmation annuelle		
Masse salariale	14,883	10,653
Gestion des projets financés hors de la programmation annuelle		
Location, entretien et assurance	16,427	15,884
Autres	-	1,563
Contribution en nature	-	14,808
	296,995	294,592
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'exercice	(1,975) \$	20,779 \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des résultats – Réseau Culturel Exercice terminé le 31 mars 2009

	Mise en oeuvre	Formation	Répertoire	Festival	ECMA	Radio Web	Total 2009	Total 2008
Revenus								
France Acadie	2,270 \$	- \$	- \$	730 \$	- \$	- \$	3,000 \$	- \$
SAIC	7,000	-	-	-	-	6,950	13,950	-
Patrimoine canadien	23,400	-	-	38,000	-	95,400	156,800	37,036
FCCF	-	-	19,707	6,395	-	-	26,102	2,500
Gouvernement de TNL	10,000	-	-	-	-	-	10,000	10,000
RadARTS	4,000	-	-	-	-	-	4,000	4,000
Musication	-	10,000	-	-	37,745	-	47,745	-
Réseau National	1,560	5,400	-	-	-	-	6,960	-
Opérationnels	17,330	-	-	-	-	-	17,330	-
	65,560	15,400	19,707	45,125	37,745	102,350	285,887	53,536
Dépenses								
Déplacements	19,808	4,819	3,519	14,100	19,133	7,114	68,493	12,387
Salaires	16,607	4,338	1,950	3,831	3,316	51,016	81,058	19,880
Honoraires	4,296	3,834	11,935	15,124	5,450	12,880	53,519	14,067
Gestion et coordination	-	-	-	-	-	-	-	-
Réunion et représentation	-	-	-	-	-	-	-	1,731
Télécommunication	7,402	1,112	776	4,596	2,243	23,397	39,526	-
Coûts opérationnels	9,157	129	224	12	211	2,831	12,564	3,008
Hébergement	3,404	1,140	1,303	3,088	6,385	1,234	16,554	5,028
Promotion	2,359	-	-	4,427	745	3,734	11,265	-
	63,033	15,372	19,707	45,178	37,483	102,206	282,979	56,101
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'exercice	2,527 \$	28 \$	- \$	(53) \$	262 \$	144 \$	2,908 \$	(2,565) \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des résultats – Développement économique et employabilité Exercice terminé le 31 mars 2009

	Total 2009	Total 2008
Revenus		
Développement des ressources humaines	468,793 \$	470,970 \$
Gouvernement de TNL	-	2,100
APÉCA	-	4,624
Autre	-	1,846
	468,793	479,540
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	309,433	304,371
Frais de location	39,088	39,554
Matériel de bureau	28,935	32,832
Téléphone	6,167	7,489
Informatique	-	1,000
Déplacements	33,435	44,014
Honoraires	23,052	34,029
Assurance	1,626	2,012
Frais comptables et juridiques	7,600	3,195
Amortissement	6,476	7,677
Publicité	578	3,788
Perfectionnement professionnel	14,114	4,481
Perte sur cession d'immobilisations	3,894	-
Transfert au fonds d'immobilisation	-	(1,088)
Autres	518	2,386
	474,916	485,740
Déficit des revenus sur les dépenses de l'exercice	(6,123) \$	(6,200) \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des résultats – Accord de collaboration et Interministériel Exercice terminé le 31 mars 2009

	Réunions Logistique	Guide Touristique	Destination Canada	Plan – Aînés	Plan – Abus	Carrière d'été	Immigration	Total 2009	Total 2008
Revenus									
Développement des ressources humaines	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3,335 \$	- \$	3,335 \$	4,392 \$
Immigration Canada	-	-	10,000	-	-	-	18,000	28,000	38,200
Fédération des Aînés	-	-	-	2,000	400	-	-	2,400	-
Industrie Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	65,539
CRT/SPM	-	5,000	-	-	-	-	-	5,000	-
Patrimoine Canadien	54,050	-	-	-	-	-	-	54,050	36,600
FCFA du Canada	-	-	-	-	-	-	-	-	1,800
APÉCA	-	13,000	-	-	-	-	-	13,000	85,612
Gouvernement de TNL	-	35,000	7,500	-	-	-	-	42,500	19,300
	54,050	53,000	17,500	2,000	400	3,335	18,000	148,285	251,443
Diminution du revenu reporté (Augmentation) du revenu reporté	-	-	-	-	-	-	-	-	36,144
	54,050	53,000	17,500	2,000	400	3,335	18,000	148,285	281,068
Dépenses									
Salaires et bénéfices	-	-	-	-	-	3,350	-	3,350	51,917
Déplacements et réunions	16,724	-	-	-	-	-	4,241	20,965	32,792
Honoraires professionnels	17,493	53,000	-	-	-	-	4,335	74,828	98,336
Gestion et coordination	760	-	18,475	-	-	-	3,676	22,911	4,601
Coûts opérationnels	3,600	-	210	-	-	-	841	4,651	20,819
Équipement (télécommunication)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Équipement informatique	-	-	-	-	-	-	-	-	6,956
Promotion et communication	-	-	-	-	-	-	-	-	48,634
Formation	-	-	-	-	-	-	-	-	19,042
Hébergement	9,435	-	-	-	-	-	-	9,435	5091
Logistique	6,038	-	-	-	-	-	-	6,038	-
Réunion et représentation	-	-	-	-	-	-	3,864	3,864	-
Autre	-	-	-	-	-	-	-	-	2,117
Transfert au fonds d'immobilisation	-	-	-	-	-	-	-	-	(6,519)
	54,050	53,000	18,685	-	-	3,350	16,957	146,042	283,786
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'exercice	- \$	- \$	(1,185) \$	2,000 \$	400 \$	(15) \$	1,043 \$	2,243 \$	(2,718) \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des résultats – Santé et Services sociaux Exercice terminé le 31 mars 2009

	Réseau Santé et SPA		2008
	Allo - Santé	2009	
Revenus			
Société Santé en français	9,400 \$	73,929 \$	119,409 \$
Dépenses			
Déplacements et réunions	-	5,011	14,896
Papeterie/matériel/envois	-	4,096	1,474
Assurance	-	1,386	-
Honoraires professionnels	9,400	50,419	74,150
Salaires et avantages sociaux	-	10,829	21,488
Location et services publiques	-	4,707	4,998
Vérification annuelle	-	1,350	1,350
Coûts de services	-	116	799
	9,400	77,914	119,155
Excédent (déficit) des revenus sur les dépenses de l'exercice	- \$	(3,985) \$	254 \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

État des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Rentrées de fonds – gouvernement	1,273,877 \$	1,169,915 \$
Rentrées de fonds – autres		2,825
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(1,307,238)	(1,303,486)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(33,361)	(130,746)
Activités d'investissements		
Achat d'immobilisations corporelles	(4,247)	(10,304)
Paiement à FJFTNL – project justice familiale	-	(14,329)
Espèces utilisées pour investissement	(4,247)	(24,633)
Activités de financement		
Avance d'une société apparentée	8,000	-
Espèces utilisées pour investissement	8,000	-
(Diminution) augmentation d'espèces et quasi – espèces pendant l'exercice	(29,608)	(155,379)
Espèces et quasi – espèces au début de l'exercice	(96,700)	58,679
Espèces et quasi – espèces à la fin de l'exercice	(126,308) \$	(96,700) \$

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Notes afférentes aux états financiers Au 31 mars 2009

1. Nature des activités

Le rôle de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est d'assurer la permanence et le maintien des programmes des associations qui lui sont affiliées et d'agir comme porte-parole de ces mêmes associations. Le but des associations est de promouvoir et développer le fait français dans les diverses régions de la province de Terre-Neuve-et-Labrador.

2. Conventions comptables

Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon une estimation de durée de vie utilisant les taux d'amortissement de 20% pour l'équipement de bureau et de 30% pour les ordinateurs.

b) Comptabilisation des revenus

Conformément aux principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif, les états financiers et la comptabilisation des revenus ont été préparés selon la méthode de comptabilisation d'exercice. Cette méthode prescrit que toute contribution sera comptabilisée comme revenu au moment où elle est reçue ou elle est due, à moins que les contributions soient assujetties à des restrictions externes. Des contributions avec des restrictions externes qui se rattachent à des dépenses futures sont comptabilisées comme des contributions reportées qui passeront dans les comptes de revenu au moment où les coûts sont encourus.

c) Utilisation D'Estimation

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Fédération se composent de débiteurs, du compte à découvert, des créditeurs et frais courus et d'une avance d'une société apparentée. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que la Fédération n'est pas sujette à des risques importants liés aux taux d'intérêts, aux taux de change ou aux variations des marchés provenant de ces instruments financiers. La juste valeur marchande de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'avis contraire.

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Notes afférentes aux états financiers Au 31 mars 2009

4. Immobilisations corporelles

	2009		2008	
	Coût	Amortissement Cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	33,410 \$	24,406	9,004 \$	11,255 \$
Ordinateurs	110,946	71,188	39,758	52,142
	144,356 \$	95,594 \$	48,762 \$	63,397 \$

5. Avance d'une société apparentée

L'avance d'une société apparentée (Réseau de Développement Économique et D'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador Inc.) est non productive d'intérêt et ne comporte pas de conditions de remboursement précises.

6. Revenu reporté se rapportant aux immobilisations

Le revenu reporté représente le financement reçu pour l'acquisition des immobilisations et s'amortit pendant la durée d'utilisation des immobilisations auxquelles il se rapporte. Les changements durant l'exercice sont comme suit:

	2008	2008
Solde, début de l'exercice	28,373 \$	32,617 \$
Revenu reporté	-	6,519
Moins: Amortissement	(8,518)	(10,763)
Solde, fin de l'exercice	19,855 \$	28,373 \$

7. Heures du personnel

Il a été prouvé à maintes reprises que l'organisme ci-haut mentionné ne peut pas fonctionner dans le cadre de ses activités régulières sans l'apport supplémentaire en heures du personnel permanent de son bureau-chef. Le calcul est fait par le total des heures supplémentaires non-rétribuées multipliées par le salaire par heure de chaque employé qui a travaillé les heures supplémentaires.

8. Réserve pour le Réseau Santé

La somme de 20,000\$ représente une subvention accordée à la FFTNL par le Ministère de la Santé et des Services communautaires pour divers projets en matière du développement du Réseau Santé de Terre-Neuve-et-du-Labrador. Cette somme est réservée pour les dépenses considérées stratégiques dans l'élaboration de la mise en place de services de soins de santé en français dans la province.

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

Notes afférentes aux états financiers Au 31 mars 2009

9. Ligne de Crédit

La FFTNL a une ligne de crédit qui a une limite de 125,000\$ entre le mois de janvier et le mois de juin. La limite est diminuée à 90,000\$ entre le mois de juillet et le mois de décembre. Le taux d'intérêt est le taux de base plus 2,5 pourcent par année. La sécurité pour la ligne de crédit est la première charge de toute la propriété de l'organisme y compris l'inventaire, l'équipement, les débiteurs et toute la propriété acquise dans l'avenir.

10. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée de l'exercice courant.

STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

de la

FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC.

STEPHEVILLE (TERRE-NEUVE ET LABRADOR)
LE 16 OCTOBRE 2004

GUIDE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC.

PRÉAMBULE

Mission	5
Buts	5

STATUTS

CHAPITRE 1	STATUTS DE LA CORPORATION FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC.	
Article 1	Raison sociale	7
Article 2	Objets	7
Article 3	Siège social	7
Article 4	Langue officielle	7
Article 5	Sceau	7
Article 6	Dissolution	7
Article 7	Pouvoirs	8
Article 8	Statut	8
Article 9	Mentions inaltérables	8

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

CHAPITRE II	COMPOSITION	
Article 1	Membres	10
Article 2	Structure générale et pouvoirs	10
CHAPITRE III	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	
Article 3	Composition	12
Article 4	Composition des délégations	12
Article 5	Élection des membres des délégations régionales	12
Article 6	Dispositions légales	13
Article 7	Assemblée générale spéciale	14
CHAPITRE IV	CONSEIL PROVINCIAL	
Article 8	Composition	14
Article 9	Représentativité et responsabilités des délégués	14
Article 10	Nomination des membres du CP	14
Article 11	Réunions régulières	14
Article 12	Réunions spéciales	15
Article 13	Révocation de pouvoirs	15
CHAPITRE V	BUREAU DE DIRECTION	
Article 14	Composition	16
Article 15	Réunions du Bureau de direction	16
Article 16	Éligibilité aux postes de Bureau de direction	17
Article 17	Élections	17
Article 18	Mandat du Bureau de direction	17

	Article 19	Pouvoirs et devoirs de la présidence	17
	Article 20	Pouvoirs et devoirs de la vice-présidence interne (1)	17
	Article 21	Pouvoirs et devoirs de la vice-présidence externe (2)	18
	Article 22	Cessation de pouvoirs	19
	Article 23	Révocation de pouvoirs	19
	Article 24	Rémunération et indemnisation des membres du Conseil provincial	20
CHAPITRE VI	COMITÉS		
	Article 25	Définition de «comité»	21
CHAPITRE VII	AFFAIRES FINANCIÈRES		
	Article 26	Revenus	21
	Article 27	Autres sources de revenu	21
	Article 28	Année financière	21
	Article 29	États financiers	22
	Article 30	Signatures autorisées	22
	Article 31	Chèques traités	22
CHAPITRE VIII	SECRÉTARIAT PERMANENT		
	Article 32	Droit d'embauche	22
	Article 33	Fonctions	22
	Article 34	Direction générale	22
CHAPITRE IX	RÈGLEMENTS		
	Article 35	Types de règlements	23
	Article 36	Adoption et amendement des règlements généraux	23
	Article 37	Adoption et modification des règlements internes	23
	Article 38	Adoption de résolutions	24
	Article 39	Procédures parlementaires	24
	Article 40	Vérification financière	24
	Article 41	Entrée en vigueur	24

PRÉAMBULE

DES

STATUTS ET RÈGLEMENTS
GÉNÉRAUX DE LA

FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE
TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC.

PRÉAMBULE

MISSION

La mission de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador inc. consiste à promouvoir la francophonie de Terre-Neuve et du Labrador et à faciliter son développement.

BUTS

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador est un organisme provincial voué à la défense des droits des communautés francophones à Terre-Neuve et au Labrador. Cette fédération regroupe ses membres pour faire du lobbying et de la concertation pour l'ensemble des francophones de Terre-Neuve et du Labrador.

STATUTS

DE LA

FÉDÉRATION DES

FRANCOPHONES DE

TERRE-NEUVE ET DU

LABRADOR INC.

(FFTNL)

STATUTS

CHAPITRE I

STATUTS DE LA CORPORATION DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC.

Article 1

Raison sociale

La collectivité francophone et acadienne de la province de Terre-Neuve et du Labrador a décidé de s'unir en association qui prend le nom de **FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC. (FFTNL)**, ci-après appelée «la corporation», en vertu des lettres patentes émises le 8 avril 1981 et enregistrées la même journée.

Article 2

Objets

La mission de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador inc. est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve et du Labrador et de faciliter son développement.

Article 3

Siège social

La corporation a son siège dans la région de la capitale provinciale, à l'adresse à laquelle les affaires de la corporation sont expédiées périodiquement, en conformité avec une résolution de l'administration de la corporation.

Article 4

Langue officielle

La langue de travail de la corporation est le français. Tous les actes officiels de la corporation sont produits en français.

Article 5

Sceau

Le sceau, dont l'empreinte est présente dans les marges, est le sceau de la corporation.

Article 6

Dissolution

Il est expressément convenu qu'en cas de dissolution de la corporation, tous les biens qui restent après paiement des dettes sont attribués d'abord à l'organisme de relève, puis équitablement aux membres en règle au moment de la dissolution.

Article 7

Pouvoirs

La corporation, dans son rôle d'organisme de revendication, possède tous les pouvoirs, droits et privilèges de représentation, de recommandation et de réglementation sur son gouvernement et sur ses entreprises, qui lui sont conférés par la loi et par ses lettres patentes.

Article 8

Statut

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador inc. est une société sans but lucratif qui poursuit ses activités sans gains pécuniaires pour ses membres. Tout profit sera employé pour l'accomplissement des éléments contenus dans l'article 2.

Article 9

Mentions inaltérables

Les articles 7 et 8 des présents statuts sont inaltérables.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DE LA

FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR INC. (FFTNL)

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

CHAPITRE II COMPOSITION

Article 1

Membres

- a) Sont membres de la corporation les associations à caractère francophone ou acadien qui oeuvrent dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et qui ont payé leur cotisation. À présent, ils sont au nombre de cinq (5) :
- **Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador inc (FJTNL).**
 - **L'Association communautaire francophone de Saint-Jean inc. (ACFSJ);**
 - **L'Association francophone du Labrador inc. (AFL);**
 - **L'Association régionale de la Côte-Ouest inc.(ARCO);**
 - **La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador, inc. (FPFTNL).**
- b) Toutefois, advenant la possibilité d'une demande d'adhésion par le biais d'une pétition, en vertu des présents statuts et règlements généraux, c'est au Conseil provincial (CP) d'accuser réception d'une telle demande. Le CP, dès réception d'une pétition, est alors mandaté d'effectuer les tâches suivantes :
- b.i) évaluer la demande d'adhésion selon ses mérites;
 - b.ii) soumettre à l'AGA des recommandations basées sur cette évaluation, afin de permettre à l'AGA de se prononcer sur l'admission dudit demandeur.

Article 2

Structure générale et pouvoirs

- a) L'Assemblée générale annuelle (AGA), composée des membres, est l'autorité suprême de la corporation.

À ce titre :

- a.i) elle détermine les grandes orientations générales de la corporation;
- a.ii) elle définit les priorités auxquelles la corporation doit se rattacher;
- a.iii) on lui soumet les rapports sur la gestion et sur la situation financière et morale de la corporation;
- a.iv) elle élit les membres du BD et reçoit les nominations au CP;
- a.v) on lui soumet des recommandations concernant l'admission de nouveaux membres;
- a.vi) elle fixe les cotisations annuelles en considération des recommandations soumises par le CP (conformément au chapitre VII, article 27);
- a.vii) elle adopte, révoque ou amende les statuts et règlements généraux.

- b) Les affaires et les biens de la corporation sont administrés par le Conseil provincial (CP).
- Le CP possède tous les pouvoirs législatifs de la corporation. Plus spécifiquement, et sans restreindre l'étendue de ses pouvoirs, il peut :
- b.i) amender les règlements généraux dans les limites établies au chapitre IX, article 36b) et adopter, révoquer ou amender tout règlement interne de la corporation;
 - b.ii) voter le budget de la corporation et adopter ou rejeter les rapports financiers présentés par la Trésorerie;
 - b.iii) voter les suppléments budgétaires, autoriser des emprunts et soumettre des recommandations à l'AGA relativement à la cotisation annuelle (conformément au chapitre VII, article 27);
 - b.iv) budgétiser l'affectation des revenus, à l'exception des sommes spécifiques affectées par l'Assemblée générale;
 - b.v) former, abolir ou modifier les commissions, comités ou organismes permanents de la corporation;
 - b.vi) autoriser les démarches auprès de toute entreprise, gouvernement ou tout autre corps public;
 - b.vii) nommer ou ratifier le choix des délégations officielles de la corporation;
 - b.viii) déterminer les prises de position officielles de la corporation à l'égard des corps publics et approuver ou rejeter les mémoires qui seront soumis au nom de la corporation aux entreprises, aux gouvernements et autres organismes;
 - b.ix) nommer ou ratifier, selon le cas, la direction des comités de la corporation;
 - b.x) nommer l'aviseur légal;
 - b.xi) accuser réception d'adhésion de nouveaux membres, évaluer ces demandes en fonction de mérites, soumettre des recommandations à l'AGA au sujet de ces demandes d'adhésion;
 - b.xii) prendre toute autre disposition jugée nécessaire ou opportune dans l'intérêt de la corporation.
- c) Entre les réunions du CP, un Bureau de direction (BD) gère les affaires de la corporation, mais répond toujours au CP. Le BD veille principalement à l'application des décisions prises par le CP, veille à la mise en oeuvre de la programmation annuelle et agit comme aviseur auprès du CP sur des dossiers précis. Entre les réunions du CP, le BD exerce tous les pouvoirs de celui-ci, à l'exception de ceux que la loi réserve exclusivement au CP. Les procès-verbaux de chacune des réunions doivent être approuvés par les membres du BD et être entérinés par le CP au cours de sa prochaine rencontre.

CHAPITRE III

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Article 3

Composition

L'Assemblée générale annuelle (AGA), autorité suprême de la corporation, est composée de vingt-trois (23) membres, dont le Bureau de direction (BD), la délégation régionale de la Côte-Ouest, la délégation régionale de l'Ouest du Labrador, la délégation régionale de St. John's ainsi que les présidences de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) et de la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FPFTNL).

Article 4

Composition des délégations

Les trois (3) délégations régionales sont composées de la manière suivante :

- a) La délégation régionale de la Côte-Ouest : composé de six (6) personnes, dont la présidence de l'Association régionale de la Côte Ouest et cinq (5) personnes déléguées élues parmi leurs pairs (au moins deux (2) des cinq (5) personnes déléguées doivent être membres de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador);
- b) La délégation régionale de l'Ouest du Labrador: composée de six (6) personnes, dont la présidence de l'Association francophone du Labrador ainsi que cinq (5) personnes déléguées élues parmi leurs pairs (au moins deux (2) des cinq (5) personnes déléguées doivent être membres de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador);
- c) La délégation régionale de St. John's : composée de six (6) personnes, dont la présidence de l'Association francophone de Saint-Jean et cinq (5) personnes déléguées élues parmi ses pairs (au moins deux (2) des cinq (5) personnes déléguées doivent être membres de Franco-Jeunes de Terre-Neuve et du Labrador).

Article 5

Élection des membres des délégations régionales

Les membres régionaux de la corporation doivent tenir une réunion annuelle d'élection de personnes déléguées membres de leur délégation régionale respective selon les dispositions suivantes :

- a) des annonces publiques appropriées;
- b) les personnes déléguées sont élues à suffrage universel parmi les personnes présentes;
- c) le procès-verbal de la réunion doit être acheminé au siège social de la corporation dans les 10 jours suivant de cette dernière.

Article 6**Dispositions légales**

- a) La corporation doit tenir une assemblée générale annuelle de ses membres: le lieu et les dates sont fixés par l'AGA par voie de résolution.
- b) La présidence de la corporation veille à ce qu'un avis de convocation aux membres soit envoyé. L'avis de convocation comporte nécessairement l'indication du lieu, des dates, des heures et un ordre du jour de ladite assemblée. L'avis de convocation est diffusé comme suit:
 - b.i) au moins sous forme de lettre;
 - b.ii) toute autre forme d'annonce jugée appropriée;
 - b.iii) cette information doit être envoyée au moins 21 jours avant ladite réunion.
- c) Seule les personnes visées à l'article 3 ont droit de vote (conformément à l'article 2).
- d) Seuls les représentants des membres ont droit de présence, sauf si l'Assemblée en décide autrement.
- e) Soixante-quinze pour cent (75 %) des associations membres de la corporation est le quorum nécessaire pour qu'une assemblée soit valide.
- f) Une présidence d'assemblée et un secrétariat sont élus après l'ouverture de l'assemblée (il est à noter que le secrétariat d'assemblée peut être membre du Secrétariat permanent de la corporation). La présidence d'assemblée est élue parmi tous les délégué(e)s votant(e)s. Toutefois, une personne invitée peut occuper le poste de présidence d'assemblée si l'AGA le juge nécessaire.
- g) La présidence d'assemblée :
 - a comme fonction de présider l'assemblée générale et ceci sans droit de vote. Elle s'assure que la réunion se déroule suivant les règlements généraux, les règlements internes de la corporation et selon le code Morin.
- h) Le secrétariat d'assemblée :
 - tient le procès-verbal de l'assemblée.
- i) Au cours de l'assemblée, les votes s'effectuent à main levée à moins que deux (2) délégué(e)s demandent le scrutin secret (exception faite aux élections, qui se déroulent toujours par voie de scrutin secret). Les questions soumises au vote sont décidées par une majorité des voix des délégué(e)s qui votent. Dans le cas d'un vote égal, d'une façon ou d'une autre, la présidence d'assemblée tranche la question.

Article 7

Assemblée générale spéciale Une assemblée générale spéciale peut être convoquée par le CP ou lorsque soixante-quinze pour cent (75 %) des membres exigent par écrit la tenue d'une telle assemblée. La demande doit parvenir à la présidence de la corporation qui la convoque selon les modalités de l'article 12).

CHAPITRE IV**CONSEIL PROVINCIAL**Article 8**Composition**

Le Conseil provincial (CP) est composé de huit (8) personnes, soit : les membres du Bureau de direction (3) et une (1) personne déléguée par association membre (de préférence la présidence) qui siège à titre de vice-présidence communautaire (3), à titre de vice-présidence jeunesse (1) pour la présidence de FJTNL et à titre de vice-présidence affaires familiales (1) pour la présidence de la FPFTNL.

Les personnes déléguées doivent être membres du Conseil d'administration de l'association qu'elles représentent.

Article 9**Représentativité et responsabilités
des personnes déléguées**

- a) Les personnes déléguées représentent leur association au sein du CP.
- b) Les personnes doivent assister à toutes les réunions du CP.
- c) Les personnes déléguées doivent rapporter toute décision prise par le CP de la corporation à leur association respective.
- d) Les personnes déléguées doivent assurer le lien entre la corporation et leur association respective.

Article 10

Nomination des membres du CP Les personnes déléguées sont nommées par chacune des associations membres (conformément au chapitre IV, article 8).

Article 11**Réunions régulières**

- a) Le CP se réunit au moins deux (2) fois pendant l'année financière. Ces réunions se tiennent pendant l'année financière, aux endroits, et heures déterminées par le CP, par voie de résolution.
- b) Un avis de convocation accompagné d'un ordre du jour doit parvenir au moins quatorze (14) jours avant la réunion à chaque membre du CP.

- c) Le quorum est fixé à cinquante pour cent plus un (50 % + 1) des membres du CP autres que la présidence.
- d) Lorsque le nombre d'abstentions est supérieur aux votes «pour» et «contre», le scrutin est annulé et peut être repris selon les procédures du code Morin qui sert de référence pour les procédures d'assemblée. En cas d'égalité des voix, la présidence tranche la question.
- e) Trois (3) membres du CP peuvent demander, sur toute question nécessitant un vote, une délibération à huis clos. Par contre, aucun vote ne peut être pris au cours de ces délibérations et un sommaire de cet huis clos doit être présenté par la présidence après la délibération.
- f) Une ou plusieurs personnes non-membres peuvent être invitées pour donner de l'information sur un point à l'ordre du jour de la réunion, même si ce point fait partie de la section Varia. Les noms de ces personnes non membres doivent être remis à la présidence avant la réunion.
- g) Les points faisant partie de la section Varia ne peuvent faire l'objet d'un vote pendant la réunion, mais peuvent être reportés à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Article 12

Réunions spéciales

- a) À la demande de la présidence ou de trois (3) membres du CP, une réunion spéciale du CP peut être convoquée.
- b) Ces réunions peuvent se dérouler à huis clos selon le désir des personnes qui demandent la réunion spéciale, à moins d'une décision contraire de la majorité. Les procédures d'huis clos sont les mêmes que celles de réunions régulières.
- c) Le quorum des réunions spéciales est le même que celui des réunions régulières.
- d) Ces réunions peuvent être convoquées de la même manière que les réunions régulières, mais l'ordre du jour doit parvenir au moins sept (7) jours avant la convocation à chaque membre du CP.

Article 13

Révocation des pouvoirs

Le mandat d'un membre du CP peut être révoqué, à la suite d'une résolution adoptée par une majorité de cinq des sept (3/5) des membres du CP (71 %) présents à une réunion du CP dûment convoquée, à l'exception du membre du CP en question et de la présidence. Le mandat du membre du CP peut être révoqué si :

- il commet une action qui va à l'encontre des buts et objectifs de la corporation ou du membre que la personne déléguée représente;
- il est absent à plus de trois réunions régulières consécutives sans une absence motivée;
- il manque à ses engagements, tels que décrits en vertu du chapitre IV, article 7 des présents règlements.

Un avis écrit de l'intention d'adopter une telle résolution doit être signifié aux membres du CP en même temps que l'avis de convocation pour ladite réunion. À la suite de la révocation du membre du CP en question, le poste demeure vacant jusqu'à la nomination d'une nouvelle personne par l'association qu'elle représente.

CHAPITRE V

BUREAU DE DIRECTION

Article 14

Composition

La direction exécutive de la corporation, ici intitulée Bureau de direction (BD), est composée des postes suivants :

- a) la **PRÉSIDENCE**;
- b) la **VICE-PRÉSIDENCE interne (1)**;
- c) la **VICE-PRÉSIDENCE externe (2)**.

Article 15

Réunions du Bureau de direction

- a) Le Bureau de direction est tenu de se réunir au moins trois (3) fois par année financière, à la date et à l'heure déterminées par la présidence.
- b) La personne qui dirige le Secrétariat permanent siège au Bureau de direction avec droit de parole, mais sans droit de vote.
- c) Le quorum est fixé à 3/3 des membres du BD, et la présidence a droit de vote.
- d) Toutes les réunions du Bureau de direction peuvent se dérouler à huis clos. Le BD juge l'importance d'une réunion, et applique des procédures appropriées. Par un vote majoritaire au Bureau de direction, un ou plusieurs membres réguliers de la corporation exerçant une fonction quelconque au sein du CP ou de la corporation peuvent siéger par invitation, mais ces personnes n'ont pas de droit de vote.
- e) Les décisions du BD sont prises par consensus, la présidence tranche la question en cas d'impasse.

Article 16

Éligibilité aux postes de Bureau de direction

Peut se présenter aux postes de la présidence, de la vice-présidence interne, de la vice-présidence externe et de la vice-présidence membre de la corporation quiconque répond aux deux conditions suivantes :

- a) être une personne déléguée dûment accréditée à une AGA ou à une AGS (conformément à Chapitre II, Article 3);
- b) n'occuper, pendant le mandat recherché, aucun poste rémunéré auprès d'une compagnie ou organisme affilié.

Article 17**Élections**

- a) Les membres du BD sont élus au suffrage universel des personnes déléguées présentes à une AGA ou à une AGS au vote majoritaire.
- c) Les élections se déroulent dans le cadre d'une AGA ou d'une AGS dûment convoquée.

Article 18**Mandat du Bureau de direction**

- a) Le mandat des membres du BD est de deux (2) ans renouvelable.
- b) Le mandat débute au moment des élections dans le cadre d'une AGA et se termine au moment des élections pendant une AGA qui doit élire les successeurs.
- c) Les postes de la présidence et de la deuxième vice-présidence (externe) sont élus en année impaire. Le poste de la première vice-présidence (interne) est élu en année paire.

Article 19**Pouvoirs et devoirs de la présidence**

La présidence dirige et administre les affaires courantes et les activités de la corporation. Elle est dirigeante et chef, porte-parole officielle et représentante officielle de la corporation auprès des corps publics ou privés.

La présidence :

- a) répond au CP de la bonne marche des comités, commissions ou organismes de la corporation;
- b) préside les réunions du BD et du CP;
- c) doit veiller à ce que les tâches confiées par le CP aux membres du BD ou aux membres réguliers de la corporation soient exécutées conformément au désir du CP et, si elles ne le sont pas, doit en informer le CP;
- d) a l'autorité de signer tous les effets de commerce ainsi que les contrats et autres documents officiels de la corporation;
- e) veille à l'exécution des tâches qui lui sont confiées par le CP;
- f) prépare l'ordre du jour des assemblées générales, des réunions du CP et du BD;
- g) possède tous les autres pouvoirs et autorités et remplit tous les autres devoirs que peut lui assigner le CP.

Article 20**Pouvoirs et devoirs de la vice-présidence interne (1)**

La vice-présidence interne, autrement intitulée première vice-présidence (1), remplit les fonctions de la présidence lorsque celle-ci est empêchée d'agir pour cause d'absence ou d'invalidité. La vice-présidence est responsable de la gestion financière et à de la réception de tous les fonds requis par la corporation et fera un

compte rendu de son administration lorsque requis. Elle est responsable des procès-verbaux des réunions de l'Assemblée générale, du CP et du BD.

La vice-présidence interne :

- a) analyse et justifie les budgets des comités et/ou organismes avec la direction de ces comités ou organismes et le poste contrôle de la corporation;
- b) présente le budget annuel de la corporation à l'assemblée générale;
- c) présente un budget de fonctionnement détaillé et annexé de l'année financière en cours. Cette présentation est faite au CP lors d'une réunion régulière (la première de la nouvelle année); une fois approuvées par le CP, ce budget doit être diffusé aux diverses instances gouvernementales et autres bailleurs de fonds;
- d) assure une présentation d'un état financier de la corporation ainsi que ces comités lorsque le CP en demande;
- e) a l'autorité de signer tous les effets de commerce ainsi que les contrats et autres documents officiels de la corporation;
- f) autorise toute dépense effectuée par les comités et organismes administrés par la corporation;
- g) est responsable de la bonne marche des services actuels ou futurs relevant de la corporation;
- h) siège au sein des divers comités de gestion relevant de la corporation;
- i) se rapporte directement à la présidence. Est responsable de ses activités auprès du CP et doit l'informer de celles-ci;
- j) exécute toute autre tâche mandatée par la présidence ou par le CP.

Article 21

Pouvoirs et devoirs de la vice-présidence externe (2)

La vice-présidence externe (2), autrement intitulé deuxième vice-présidence (2), est responsable des affaires de la corporation à l'extérieur du réseau établi, mais peut assumer des responsabilités de représentation auprès d'organismes dont la corporation est membre. Elle assume toute démarche nécessaire qui peut améliorer la communication et la visibilité de la corporation à l'extérieur.

La vice-présidence externe :

- a) est mandatée, par le CP, à titre de déléguée officielle de la corporation auprès des associations ou organismes extérieurs auxquels la corporation décide de participer;
- b) s'occupe des dossiers externes;
- c) s'occupe de la communication avec les corps publics ou privés externes;
- d) se rapporte directement à la présidence. Est responsable de ses activités auprès du CP et doit l'informer de celles-ci;

- e) assure la communication et la représentation des organismes affiliés;
- f) exécute toute autre tâche mandatée par la présidence ou par le CP.

Article 22

Cessation de pouvoirs

- a) La vice-présidence interne (1) remplit les fonctions de la présidence lorsque celle-ci se voit dans l'impossibilité d'agir pour cause d'absence ou d'invalidité. Si la vacance au poste de la présidence excède une période de quatre-vingt dix (90) jours, la vice-présidence interne (1) maintient le poste par intérim et une élection partielle doit avoir lieu au plus tard deux mois après, afin que le poste de la présidence soit comblé de façon permanente. Cette élection se fait dans le cadre d'une AGA ou d'une AGS.
- d) Si un autre membre du BD se voit dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, pour cause d'absence ou d'invalidité, les trois autres membres du BD se divisent les pouvoirs et devoirs relativement au poste vacant.
- e) Toutefois, si la vacance au poste en question excède une période de quatre-vingt dix (90) jours, une élection partielle doit avoir lieu au plus tard deux (2) mois après, afin que le poste en question soit comblé de manière permanente. Cette élection se fait dans le cadre d'une AGA ou d'une AGS.
- f) Advenant le cas où la corporation se trouve dans l'impossibilité de faire des élections dans les délais prévus en vertu des présents statuts et règlements généraux, la vice-présidence interne (1) garde la présidence par intérim jusqu'aux nouvelles élections (conformément au chapitre V, article 16).

Article 23

Révocation des pouvoirs

Le mandat d'un membre du BD peut être révoqué, à la suite d'une résolution adoptée par cinq des sept (5/7) membres du CP, à l'exception du membre du BD en question et la présidence, présents à une réunion dûment convoquée :

- si un membre du BD commet une action qui va à l'encontre des buts et objectifs de la corporation;
- si un membre du BD est absent à plus de trois réunions régulières sans que cette absence soit motivée;
- si un membre du BD manque à ses engagements tels que décrits aux articles 16, 17, 18 et 19 des présents statuts et règlements.

Un avis écrit de l'intention d'adopter une telle résolution doit être signifié aux membres du CP en même temps que l'avis de convocation pour ladite réunion. Si une telle résolution est adoptée par le CP, elle doit être ratifiée par une assemblée générale des membres, et ce, au plus tard un (1) mois après la décision du CP. Après la révocation d'un membre du BD, une élection partielle doit se

tenir au plus tard trente (30) jours après la révocation dudit membre. (Jusqu'à la tenue de l'élection partielle, les pouvoirs et devoirs du membre en question sont assumés conjointement par les trois autres membres du BD.)

Article 24

**Rémunération et indemnisation
des membres du
Conseil provincial**

- a) Les membres du CP ne reçoivent aucune rémunération. Ils ont droit aux remboursements de dépenses raisonnables qu'ils engagent dans l'exercice régulier de leurs fonctions. Ils ont aussi droit à un traitement pour des services rendus à la corporation, qui sont différents de leurs fonctions pourvu que ce traitement soit raisonnable et qu'il concorde avec celui versé dans des situations sans lien de dépendance pour les services similaires.
- b) Indemnisation
Limitation de la responsabilité. Les membres du CP, du BD, et du Secrétariat permanent doivent, dans l'exercice de leurs pouvoirs et de leurs fonctions, agir avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de la FFTNL et avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve une personne prudente et raisonnable placée dans des circonstances semblables. Sous réserve de ce qui précède, ni les membres du CP, ni les membres du BD et ni les membres du Secrétariat permanent ne sont responsables des omissions, des fautes et des actes, dont la remise d'une quittance commise par un autre membre du CP, du BD ou du Secrétariat permanent; n'est responsable des pertes et des dommages subis par la corporation ou des frais engagés par elle en raison de l'insuffisance ou du vice d'un titre portant sur un bien acquis pour le compte de la FFTNL; n'est responsable des pertes et des dommages découlant de la faillite, de l'insolvabilité ou des délits d'une personne dépositaire d'une partie des fonds des valeurs mobilières ou des autres biens de la FFTNL; n'est responsable des pertes découlant d'une erreur de jugement ou d'inattention de sa part ni n'est responsable des pertes, dommages ou des événements malheureux qui surviennent dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, le présent article ne libère pas les membres du CP, du BD et du Secrétariat permanent de l'obligation d'agir conformément à la loi et à ses règlements d'application ni des responsabilités qui en découlent.
- c) Indemnité
Sous réserve des dispositions de la loi, la FFTNL indemnise de tous les frais et débours normaux (y compris les sommes versées pour le règlement d'une instance ou pour l'exécution d'un jugement et les sommes engagées au cours d'une instance civile, pénale ou administrative à laquelle elles étaient

parties en cette qualité) les membres du CP, du BD et du Secrétariat permanent les personnes précédentes ou celles qui, à sa demande, agissant ou ont agi en cette qualité pour une personne morale dont elle est actionnaire ou créancière, ainsi que les personnes héritières et ayant droits à condition que celles-ci : a) aient agi avec intégrité et de bonne foi dans l'intérêt de la FFTNL; b) dans le cas d'instances pénales ou administratives donnant lieu au versement d'une amende, aient eu de bonnes raisons de croire que leur conduite était conforme à la loi. La FFTNL doit également indemniser ces personnes dans les autres cas où la loi, ou le droit, l'exige ou le permet. Le présent n'empêche pas une personne de réclamer une indemnité distincte de celle à laquelle elle a droit sous le régime du présent règlement.

CHAPITRE VI

COMITÉS

Article 25

Définition de «comité»

Les comités sont les organismes créés par le CP en vue de remplir certaines tâches ou d'assister la présidence, la vice-présidence interne, la vice-présidence externe et la vice-présidence membre.

CHAPITRE VII

AFFAIRES FINANCIÈRES

Article 26

Revenus

La corporation a pour revenus les cotisations annuelles payées par les associations membres, les sommes d'argent reçues sous forme de subvention par un ministère ou une agence gouvernementale, les dons et toute autre source jugée appropriée (selon des dispositions de la loi qui régit les sociétés à but non lucratif). La cotisation est fixée par l'AGA, par une résolution qui peut tenir compte des recommandations soumises par le CP.

Article 27

Autres sources de revenu

La corporation est autorisée à tirer tout autre revenu en vertu de la loi et de ses lettres patentes. Elle réserve le droit de faire toute activité qui aura comme résultat une augmentation de ses revenus.

Article 28

Année financière

- a) L'année financière commence le 1^{er} avril et se termine le dernier jour de mars suivant.
- b) Contrôle du budget : au cours d'une année, des appropriations additionnelles ne peuvent se faire que dans des cas exceptionnels, avec l'approbation par une résolution du CP.
- c) Dépenses non autorisées : toute dépense non autorisée par le budget et non autorisée par le CP, le BD ou le Secrétariat

permanent entraîne la responsabilité personnelle de celui ou celle qui l'a faite ou permise.

Article 29

États financiers

- a) Une copie des états financiers vérifiés de l'année écoulée doit être envoyée à chaque association membre au moins 21 jours avec la date de l'AGA.
- b) Une copie du budget pour l'année en cours doit être envoyée à chaque membre du CP au moins sept (7) jours avant la première réunion régulière du CP.

Article 30

Signatures autorisées

La présidence, la vice-présidence interne, la direction générale et la direction générale adjointe de la corporation ont l'autorité de signer tous les contrats et autres documents officiels de la corporation. En tout temps, deux des quatre signatures autorisées doit apparaître sur ces documents.

Article 31

Chèques traités

Tout chèque, lettre de change ou autre ordre de paiement, tout billet ou titre de créance, émis, accepté ou endossé, du chef de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador inc. doit être signé par deux des personnes suivantes: la présidence, la vice-présidence interne, la direction générale ou la direction générale adjointe.

CHAPITRE VIII

SECRÉTARIAT PERMANENT

Article 32

Droit d'embauche

Le BD peut embaucher le personnel nécessaire pour assurer la bonne marche des activités de la FFTNL.

Les conditions de travail des membres du Secrétariat permanent de la corporation relèvent du BD.

Article 33

Fonctions

- a) Accomplir le travail quotidien des activités de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador inc.
- b) Avancer les dossiers spécifiés par le CP, le BD et l'AGA.
- c) Gérer toute correspondance de la FFTNL.
- d) Accomplir toute tâche mandatée par l'AGA, le CP et le BD.

Article 34

Direction générale

Le Secrétariat permanent de la corporation est dirigé par une

direction générale. La direction générale est une porte-parole officielle de la corporation.

À ce titre, la direction générale :

- répond à la présidence et communique ses activités de manière périodique;
- fait périodiquement rapport au BD;
- répond au BD entre les réunions du CP;
- siège à titre de personne-ressource aux réunions de l'AGA, du CP et du BD;
- gère les employé(e)s et les employé(e)s contractuel(le)s à son emploi;
- effectue toute autre tâche mandatée par le BD, le CP ou l'AGA.

CHAPITRE IX

RÈGLEMENTS

Article 35

Types de règlements

Pour l'exercice des pouvoirs de la corporation, le CP :

- a) propose à l'AGA des statuts et règlements généraux (aussi appelés «constitution»), où sont déterminées les structures administratives et les pouvoirs de la corporation;
- b) adopte, en vertu des présents statuts et règlements, des «Procédures et des règlements internes» sur toute matière relevant de sa compétence;
- c) prend des décisions sur les affaires courantes par voie de résolutions.

Article 36

Adoption et amendement des règlements généraux

- a) L'Assemblée générale adopte, révoque ou amende les règlements généraux à la majorité simple des voix. Le règlement proposé ou l'amendement doit être soumis à la présidence pour publication, selon les modalités de l'article 6b).
- b) Tout amendement par intérim à un règlement général peut être adopté à une réunion régulière du CP par une majorité des trois quarts (3/4) des membres présents avec un quorum des deux tiers (2/3). L'amendement entre alors en vigueur immédiatement, mais doit être présenté à une assemblée générale de membres au plus tard six (6) mois après son entrée en vigueur, afin d'être ratifié, révoqué ou amendé.

Article 37

Adoption et modification des

règlements internes	<p>Les règlements internes entrent en vigueur après avoir été approuvés par une majorité simple des membres du CP présents à la réunion. Un quorum ordinaire suffit. Les règlements internes, une fois adoptés, demeure la responsabilité du Bureau de direction.</p> <p><u>Article 38</u></p>
Adoption de résolutions	<p>Les résolutions sont adoptées par un vote majoritaire d'un quorum ordinaire. Toutefois, des résolutions adoptées relativement aux modifications de statuts et règlements nécessitent les deux tiers (2/3) d'un quorum.</p> <p><u>Article 39</u></p>
Procédures parlementaires	<p>Les procédures parlementaires en vigueur sont celles de M^e Victor Morin (la plus récente édition) exception faite des cas prévus par les présents statuts et règlements.</p> <p><u>Article 40</u></p>
Vérification financière	<p>L'Assemblée générale annuelle nomme la firme, que la corporation doit retenir pour assurer la vérification des états financiers.</p> <p><u>Article 41</u></p>
Entrée en vigueur	<p>Les présents statuts et règlements généraux sont les seuls en existence de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador inc.</p> <p>Le document original intitulé <i>MEMORANDUM OF ASSOCIATION</i>, traduit en français sous le titre <i>STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR</i>, avait été adopté lors d'une assemblée générale constituante en date du 4 octobre 1980, là où des représentants de part la province ont donné leur accord à la formation de la corporation.</p> <p>Toute résolution de modification doit être adoptée conformément à l'article 35 et entre en vigueur au moment où ladite résolution est dûment adoptée.</p> <p>Des modifications au libellé des STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR ont été apportées aux dates suivantes :</p> <p>04-09-1980 Adoption d'un libellé appelé «STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR»</p> <p>15-10-1983 Modification à plusieurs articles 13-10-1984 Modification à plusieurs articles 26-10-1985 Modification à plusieurs articles</p>

-
- 04-10-1986 Modification à l'article 9.7.6
- 17-10-1987 Modification aux articles suivants :
- 7.3.1
- 7.4
- 9.6
- 06-06-1993 Modification aux articles suivants :
«Comité exécutif» devient «Bureau de direction»
Article 7.4 Avis de convocation
- 11-06-1994 Modification aux articles suivants :
Article 11.1
- 02-06-1995 Modification aux articles suivants :
Article 7 Assemblée générale
Article 9 Bureau de direction
- 08-06-1996 Modification aux articles suivants :
Article 8 Élection des membres du BD
Article 9 Composition du CA
- 07-06-1997 Adoption du présent libellé
Changement de nom à
«Statuts et règlements généraux»
Révision complète
- 14-10-2000 Modification aux articles suivants :
Chapitre III Article 3 Composition
Article 4 Composition des délégations
Article 5 Élection des membres des
délégations régionales
Chapitre IV Article 8 Composition
- 16-10-2004 Chapitre II Article 1 Membres
Chapitre III Article 3 Composition
Chapitre IV Article 8 Composition
- 20-10-2007 Chapitre V Article 18 Mandat du Bureau de direction